

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : I

L'action extérieure des collectivités locales : un intérêt local difficile à trouver mais pas toujours impossible à prouver (décembre 2009)

Annexe 2 : IV

Communication sur la mobilisation du Conseil régional et de ses organismes associés en faveur de la coopération, de la solidarité et du rayonnement européen et international de l'Ile-de-France (décembre 2012)

Annexe 3: XI

Amendement de l'Exécutif régional relatif au jaune budgétaire sur les actions internationales (21 décembre 2012)

Annexe 4: XII

Rapport du Conseil régional sur la constitution d'un groupement de commandes pour la création du site internat du réseau Ile-de-France – international (octobre 2010)

Annexe 5: XXIII

Enquête « PME & Export : Retour d'expérience de 171 entrepreneurs bénéficiaires du soutien PM'UP » (janvier 2013)

Annexe 6: XLII

Réponses aux questionnaires	XLII
Conseils régionaux	XLII
Conseils généraux	LV
CESER	LXXI
Associations et organismes	LXXX

L'action extérieure des collectivités locales : un intérêt local difficile à trouver mais pas toujours impossible à prouver

La légalité d'une subvention octroyée à une association de solidarité internationale par une collectivité locale hors de tout cadre conventionnel est subordonnée à son intérêt local en France. Cet intérêt local n'est pas toujours facile à prouver. Dans la présente affaire, la cour administrative d'appel l'a admis là où le tribunal administratif ne l'avait pas reconnu. Cet arrêt, qui embrasse une conception ouverte de l'intérêt local, est un soulagement pour les acteurs de la coopération décentralisée; mais loin de signer leur victoire définitive il leur fait obligation, chaque fois qu'une action est engagée hors convention à se soucier systématiquement de ses retombées locales en France. Cette exigence nouvelle est lourde de conséquences.

REGION - Compétence - Action extérieure - Coopération décentralisée - Intérêt local

Cour administrative d'appel de Paris 1^e décembre 2009,
n° 08PA04754
Mme Monchanbert, rapp. - Mme Descours-Gatin, rapp. publ.

ARRÊT

[...]
Considérant qu'aux termes de l'article L. 9 du code de justice administrative : « Les jugements sont motivés »; que pour annuler la délibération de la commission permanente du conseil régional d'Ile-de-France en date du 6 juillet 2006 en tant qu'elle attribue la somme de 10 000 € à l'association « Energie renouvelable et développement équitable » à défaut d'intérêt local, le tribunal s'est borné à se référer aux dispositions de l'article L. 4221-1 du code général des collectivités locales et à citer une partie de l'argumentation invoquée par la Région Ile-de-France pour justifier l'existence d'un intérêt public régional, sans justifier des éléments pris en compte au soutien de sa décision pour écarter la réalité d'un tel intérêt régional; que, ce faisant, le tribunal n'a pas suffisamment motivé son jugement; qu'ainsi, sans qu'il soit besoin de statuer sur l'autre moyen d'irrégularité invoqué, le jugement du tribunal administratif de Paris en date du 10 juillet 2008 doit être annulé;

Considérant qu'il y a lieu d'évoquer et de statuer immédiatement sur la demande présentée par Mme Le Pen devant le tribunal administratif de Paris;

Sans qu'il soit besoin de statuer sur la fin de non-recevoir opposée à l'encontre de la demande;

Considérant que la commission permanente du conseil régional d'Ile-de-France a, par délibération en date du 6 juillet 2006, attribué une subvention de 10 000 € à l'association « Energie renouvelable et développement équitable » ER & DE en vue de la réalisation d'un projet d'équipement de deux écoles en système énergétique éolien et solaire située à Laguna de Perlas au Nicaragua;

[...]
Considérant qu'aux termes de l'alinéa 1^e de l'article L. 1111-2 du code général des collectivités territoriales : « Les communes, les départements et les régions règlent par leurs délibérations les affaires de leur compétence »; qu'aux termes de l'alinéa 1^e de l'article L. 4221-1 du même code : « Le conseil régional règle par ses délibérations les affai-

res de la région »; qu'aux termes de l'article L. 1115-1 dudit code, dans sa rédaction applicable : « Les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent conclure des conventions avec des collectivités territoriales étrangères et leurs groupements, dans les limites de leurs compétences et dans le respect des engagements internationaux de la France. Ces conventions entrent en vigueur dès leur transmission au représentant de l'Etat dans les conditions fixées aux articles L. 2131-1 et L. 2131-2. Les dispositions de l'article L. 2131-6 sont applicables à ces conventions »;

Considérant que la subvention litigieuse, attribuée à l'association ER & DE, et non à une collectivité territoriale étrangère, n'entre pas dans le champ d'application de l'article L. 1115-1 précité; qu'ainsi, il y a lieu, pour apprécier la légalité de cette subvention, de rechercher si son objet revêt un caractère d'intérêt public régional; qu'il ressort du dossier que l'association ER & DE, qui a son siège en Ile-de-France et dont la majorité des adhérents sont franciliens, a pour objet principal de soutenir le développement de projets de production d'électricité pour des communautés démunies des pays émergents, en favorisant le transfert de technologie; que toutefois, dans une convention avec la Région, elle s'est engagée à concourir à la promotion en Ile-de-France des politiques d'énergies propres en participant à différents salons et à des actions pédagogiques auprès des lycéens et étudiants de la région, afin de contribuer à sensibiliser la population francilienne aux enjeux des politiques de développement durable; que dans ces conditions, la subvention litigieuse peut être regardée comme revêtant un intérêt public régional suffisant, eu égard notamment à la modestie de son montant;

Considérant qu'il résulte de tout ce qui précède que Mme Le Pen n'est pas fondée à demander l'annulation de la délibération de la commission permanente du conseil régional d'Ile-de-France en date du 6 juillet 2006 en tant qu'elle attribue la somme de 10 000 € à l'association ER & DE;

[...]

Déicide:

Article 1^e: Le jugement du tribunal administratif de Paris en date du 10 juillet 2008 est annulé.

Article 2: La demande présentée par Mme Le Pen devant le tribunal administratif de Paris est rejetée.

NOTE

Une compréhension plus fine de l'intérêt local des actions de coopération décentralisée

Nous avions commenté dans ces colonnes le jugement du tribunal administratif de Paris frappé d'appel par lequel avait été annulée pour défaut d'intérêt local une délibération du conseil régional d'Ile-de-France octroyant à une association francilienne de solidarité internationale une subvention en vue de l'équipement en énergie solaire et éolienne de deux écoles au Nicaragua (TA Paris 10 juill. 2008, Mme Le Pen, AJDA 2008. 2341, note Y. Gounin). Ce jugement d'une grande orthodoxie s'inscrivait dans la lignée d'une jurisprudence globalement fort sévère des tribunaux administratifs et des cours. Les actions menées par les collectivités territoriales françaises à l'étranger ont en effet, par définition, plus de répercussions immédiates à l'étranger qu'en France. De là à considérer qu'elles étaient dépourvues d'intérêt local en France, il n'y avait qu'un pas que les juridictions administratives ont franchi sans sourciller, annulant pour défaut d'intérêt local les rares délibérations d'assemblées territoriales qui leur furent déférées (v. en ce sens les décisions rendues par TA Poitiers 18 nov. 2004 : Charbonneau c/Département des Deux-Sèvres, n° 0400561, AJDA 2005. 486, note Y. Gounin; puis par CAA

Toutefois, nous nous étions fait l'avocat ici même d'une autre conception de l'intérêt local. Sans nier que le principal intérêt d'une action de coopération se trouve dans les bénéfices que les populations des pays tiers pouvaient en espérer, nous nous étions interrogés sur ses retombées pour les populations de la collectivité locale française. Deux catégories d'arguments nous avaient semblé pouvoir être sollicités, à l'appui de cet exercice. D'une part la politique de rayonnement de certaines collectivités, parmi les plus importantes. Cet argument était notamment mis en avant par la région Ile-de-France qui a organisé avec Cités unies France le 10 mars 2009 un colloque au Sénat¹ dont l'objectif avoué était de légitimer ses actions de coopération, qu'elles soient menées dans le cadre d'une convention de coopération (dont on sait depuis la loi Thiollière que sa légalité n'est pas subordonnée à l'existence d'un intérêt local) ou hors convention (auquel cas le juge exige que soit rapportée la preuve de cet intérêt comme dans l'affaire *Le Pen*). D'autre part, une action internationale menée par une association locale peut renforcer la cohésion sociale en France en nourrissant le sentiment valorisant de participer à une action altruiste. Cet argument était celui des associations de solidarité internationale, particulièrement nombreuses en un temps où dit-on la coopération internationale et l'aide humanitaire demeurent des valeurs auxquelles les Français restent très attachés.

Un arrêt qui reconnaît, non sans hésitation, l'existence d'un tel intérêt

La cour administrative d'appel de Paris avait conscience, en étudiant l'appel formé par la région Ile-de-France contre le jugement du tribunal administratif de Paris qui avait fait droit à la requête de Mme Le Pen, de l'impatience qui entourait son instruction. Par la célérité de son arrêt – rendu en moins de seize mois – et par la qualité des conclusions du rapporteur public, elle n'a pas déçu cette impatience. De la façon la plus claire possible, le rapporteur public et l'arrêt commenté ont posé les termes du débat. Une subvention accordée à une association de solidarité internationale sans qu'ait été au préalable signée de convention avec une collectivité territoriale étrangère, rappellent-ils, n'est pas dans le champ de la loi Thiollière; elle est régie par la clause générale de compétence; sa légalité est par conséquent conditionnée à l'existence d'un intérêt local.

Dans ses conclusions, le rapporteur public a confessé sa grande hésitation. Il a d'ailleurs reproché au tribunal administratif de ne pas avoir suffisamment motivé sa décision sur ce point, entachant son jugement d'une irrégularité externe de nature à justifier son annulation. Cette opinion, que la formation de jugement a suivie, peut sembler extrêmement rigoureuse. On a connu la juridiction d'appel plus indulgente dans son appréciation de la qualité de la motivation des jugements des tribunaux. Mais cette sévérité peut-être excessive n'en est pas moins salutaire en l'espèce: il s'agit d'un message adressé au moins autant aux tribunaux qu'aux collectivités locales desquelles il est demandé des explications très précises sur l'intérêt local de leurs actions de coopération internationale.

Ayant annulé, comme son rapporteur public le préconisait, le jugement du tribunal administratif, la cour statue par la voie de l'évocation sur la demande de Mme Le Pen tendant à l'annulation de la délibération litigieuse du conseil régional. Le débat se pose dans les mêmes termes que devant le tribunal: en subventionnant une association francilienne de solidarité internationale, le conseil régional a-t-il satisfait un intérêt public régional? La réponse de la cour est positive. Elle sollicite un faisceau d'indices: d'une part, l'association ER & DE bénéficiaire de la subvention a son siège en Ile-de-France et compte une majorité d'adhérents franciliens; d'autre part, elle mène des associations de sensibilisation aux enjeux des politiques de développement durable vers les lycées et les étudiants d'Ile-de-France. Ces deux éléments suffisent à emporter la conviction de la cour, quand bien même le principal objectif de l'association subventionnée serait de favoriser les transferts de technologie durable vers les pays émergents.

Un heureux dénouement dont il ne faut pas exagérer la portée

Bien évidemment, l'arrêt de la cour réjouira tous ceux – et au premier chef l'auteur de la présente note – qui avaient appelé de leurs vœux une appréciation plus subtile de l'intérêt local. Il ne signifie pas pour autant que le débat sur l'intérêt local soit clos.

Qu'il fasse ou non l'objet d'un pourvoi en cassation devant le Conseil d'Etat, cet arrêt ne sonne pas la fin de la partie, ni ne referme un débat qu'aurait ouvert il y a cinq ans la décision *Charbonneau* du tribunal administratif de Poitiers en consacrant la victoire finale des partisans de la coopération décentralisée contre ses adversaires. Loin de faire jurisprudence sur l'existence ou l'inexistence de l'intérêt local, l'arrêt de la cour de Paris se borne à formuler une exigence: les collectivités territoriales, chaque fois qu'elles engagent une action internationale hors convention, seront tenues d'en démontrer l'intérêt local. C'est ce qu'avait bien compris dans la présente instance la région Ile-de-France ainsi que l'association subventionnée – que la cour administrative d'appel a mise en cause en cours d'instruction – qui l'une comme l'autre ont développé devant la cour une argumentation fouillée insistant sur les retombées locales en Ile-de-France de leurs actions. A l'avenir, les acteurs de la coopération décentralisée devront retenir cette leçon: devant le juge administratif et, plus utilement encore, avant de présenter leurs projets à la délibération de l'instance collégiale locale, ils devront démontrer qu'outre l'intérêt qu'elles présentent pour la collectivité locale étrangère, ces actions ont aussi un intérêt pour la population locale en France.

Outre l'effort de présentation, qui risque parfois d'être artificiel sinon hypocrite, que cette nouvelle exigence nécessitera, elle entraînera d'autres conséquences, plus préoccupantes.

La première se rapporte au type d'associations concernées. Paradoxalement, les «petites» associations risquent d'être moins fragilisées que les «grosses». Les premières en effet, qui mobilisent des sommes fort modestes pour mettre en œuvre des projets limités, sont généralement très bien insérées dans le réseau local en France. Il peut s'agir par exemple de

quelques amis qui, au retour d'un séjour touristique en Afrique, décident de rassembler des ressources pour venir en aide à une population, dans la construction d'une école ou le forage d'un puits. Ce genre d'initiatives, que les collectivités locales soutiennent parfois, n'ont ni plus ni moins d'intérêt local que les associations spontanées qui se constituent pour participer au Téléthon ou encourager la pratique du sport. En revanche, la situation des « grosses » ONG que subventionnent parfois certaines collectivités locales pour mettre en œuvre des projets de coopération internationale n'est pas la même: leur insertion dans le réseau local est moins forte, leur « extra-territorialité » plus grande. Pour elles, la démonstration de l'intérêt local de leurs actions sera peut-être plus difficile que pour les associations locales.

La seconde concerne le type de coopérations mises en œuvre. L'exigence jurisprudentielle de l'intérêt local risque logiquement de conduire les collectivités à financer de préférence les actions dont l'intérêt local est le plus grand. Ce faisant, ne risque-t-on pas de dévoyer l'esprit de la coopération décentralisée, un esprit guidé par l'altruisme, la générosité et... le désintérêt? Ne risque-t-on pas ainsi d'encourager un biais qui existe déjà: celui qui conduit les collectivités à soutenir des actions menées à l'étranger vers des pays dont leurs habitants, en France, sont originaires? Ce n'est ici ni le lieu ni le moment de discuter du bien-fondé des politiques de codéveloppement ou de développement solidaire dont on sait qu'elles visent à mobiliser en France certaines communautés expatriées afin d'aider leurs concitoyens restés au pays. Les collectivités locales ont été des relais très efficaces de ces politiques, conçues à gauche sous le gouvernement Jospin et reprises à droite jusque dans l'intitulé des ministères Horteux puis Besson. Elles y ont vu le moyen de faire d'une pierre deux coups en développant une politique de solidarité internationale tout en favorisant l'insertion de leurs populations immigrées. De telles initiatives – dont l'intérêt local en effet ne fait guère de doute – pose néanmoins un problème éthique: au motif que sa population compterait plus de Maliens que de Malawites, une collectivité locale devra-t-elle aider un pays où la multiplicité des actions de coopération décentralisée s'avère parfois contre-productive et s'interdire d'en aider un autre, superbement ignoré par la coopération française, où les maux du sous-développement ne sont pas moins grands?

Même si l'arrêt commenté, dont l'auteur remercie Mme Descours-Gatin qui a eu l'amabilité de lui communiquer ses conclusions, ne concerne que les seules actions menées hors convention et ne signifie pas que celles-ci seront systématiquement à l'abri de la censure du juge administratif, on aurait tort pour autant d'en réduire la portée et de bouder son plaisir. Car la cour administrative d'appel de Paris, en montrant qu'une appréciation équilibrée de l'intérêt local autorisait la poursuite d'une politique d'influence des collectivités locales qui ne peuvent ou ne veulent signer des conventions, a rendu inutile la mise en œuvre d'une énième et délicate réforme législative.

Yves Gounin
Maitre des requêtes au Conseil d'Etat

(1) Les actes du colloque du 10 mars 2009 peuvent être obtenus auprès du Conseil régional.

Communication pour le conseil régional
DECEMBRE 2012

Présenté par
Jean-Paul Huchon
Président du conseil régional
d'Île-de-France

Communication sur la mobilisation du Conseil régional et de ses organismes associés en faveur de la coopération, de la solidarité et du rayonnement européen et international de l'Île-de-France

Première région d'Europe, forte de ses atouts, l'Ile-de-France s'engage au-delà des frontières de son territoire. Fortement impliquée auprès des instances européennes (notamment grâce à IdFE - la représentation permanente de l'Ile-de-France à Bruxelles), présente dans différentes régions du monde (via son réseau d'experts internationaux) et membres de plusieurs réseaux de collectivités locales, elle est ainsi devenue un acteur de premier plan sur la scène internationale. Terre d'échanges, elle a également fait de la solidarité internationale une de ses priorités. Grâce à ses accords de coopération décentralisée, elle a su enfin intensifier des échanges profitables à tous et qui mobilisent tous les acteurs franciliens. Le bleu budgétaire dédié aux politiques européennes et internationales de la Région en témoigne.

Ce document ne peut cependant résumer à lui seul l'ensemble des actions menées par la Région sur la scène européenne et internationale, qui se déploie aussi à travers toutes les politiques de la région. Document de synthèse sectoriel, le bleu budgétaire ne comptabilise ainsi pas la valorisation de l'expertise régionale engagée, en Europe et dans le monde, dans des secteurs clés comme le transport, l'aménagement du territoire ou la formation professionnelle.

Pour mieux saisir la réalité de l'engagement international régional, il est donc nécessaire de relever, en plus des actions mises en œuvre par l'unité des affaires européennes et internationales, les différentes politiques et actions qui participent à l'expression d'une solidarité au-delà des frontières et du rayonnement de notre territoire. Elles se déclinent selon les priorités politiques votées par l'assemblée régionale : mobilisation pour l'emploi et la croissance, soutien à la jeunesse francilienne, valorisation des expertises, du savoir-faire et des compétences de la région pour un développement durable, qui appelle nécessairement un traitement à l'international.

Mobilisant tout un réseau d'acteurs, elles sont décisives car elles contribuent à renforcer l'attractivité de l'Ile-de-France dans le monde.

1. Pour soutenir la croissance et l'emploi sur son territoire, l'Ile-de-France est ouverte au Monde

Parmi les politiques que nous mettons en œuvre dans le cadre de notre mobilisation pour la croissance et pour l'emploi, le développement à l'international est un axe stratégique.

Première terre d'accueil en Europe continentale pour les investissements Directs Etrangers, l'Ile-de-France mobilise l'ensemble de ses services pour renforcer l'attractivité de son territoire et soutenir le développement de ses entreprises sur les marchés internationaux.

Valoriser les infrastructures de recherche franciliennes et renforcer leur attractivité

L'attractivité du territoire passe bien entendu par la qualité de ses infrastructures de transports et l'accessibilité au marché unique ; mais elle doit aussi compter sur ses infrastructures d'enseignement et de recherche de haut niveau. De fait, dans un secteur fortement concurrentiel, la Région apporte son soutien à l'ouverture internationale des établissements franciliens pour accroître la visibilité et la reconnaissance du potentiel d'enseignement supérieur et de recherche d'Ile-de-France.

En aidant les établissements d'enseignement à s'inscrire dans des projets européens, en appuyant les coopérations internationales universitaires et scientifiques, elle contribue à l'insertion des Universités et des Grandes Ecoles d'Ile-de-France dans les réseaux de recherches internationaux. C'est pour répondre à cette ambition qu'elle participe aux programmes SCIUS (Soutien aux Coopérations Internationales Universitaires et Scientifiques) et ARCUS (Action en Région de Coopération Universitaire et Scientifique).

Cette attractivité s'exerce auprès des chercheurs comme auprès des étudiants étrangers. Pour la renforcer, l'action régionale consiste en premier lieu à favoriser la reconnaissance internationale des cursus : la Région soutient les partenariats et les expérimentations des établissements franciliens d'enseignement et de recherche qui veulent renforcer les échanges transnationaux entre structures de formation, la reconnaissance mutuelle des diplômes et des cursus.

Elle consiste d'autre part à accueillir dans les meilleures conditions possibles les chercheurs et les doctorants étrangers : première région française pour l'accueil de chercheurs et d'étudiants étrangers, la Région Ile-de-France porte une attention toute particulière aux conditions de vie et au logement des chercheurs et étudiants étrangers en Île-de-France, en collaboration avec le Bureau Régional d'Accueil des Chercheurs Etrangers (BRACE) de la Cité Internationale Universitaire de Paris. Par le programme « Bourses Masters en Île-de-France », elle contribue financièrement à leur accueil.

Au service du rayonnement des établissements d'enseignements franciliens, la Région s'est également investie dans la construction ou la restructuration, en partenariat avec l'État, d'équipements immobiliers d'enseignement supérieur et de recherche à vocation internationale :

- Construction de la maison de l'Île-de-France à la Cité Internationale Universitaire de Paris (17,169 M€) ;
- Construction d'une Maison Internationale de la Recherche conduite sous la maîtrise d'ouvrage de l'Université de Cergy-Pontoise sur son site de Neuville (11 M€). Ce nouveau bâtiment regroupera les fonctions d'un IEA (Institut d'Etudes Avancées) et celle d'une maison de recherche avec pour objectifs d'assurer l'accueil de chercheurs nationaux et étrangers de renom, et de permettre le regroupement de 4 laboratoires à travers la "Fédération Matériaux".¹

Pour attirer des chercheurs de haut niveau et de réputation mondiale dans les établissements franciliens, elle a par ailleurs cofinancé avec l'État quatre chaires Blaise Pascal en 2012. Cette opération, conduite dans le cadre du CPER 2007-2013, aura permis sur cette période l'accueil de 32 chercheurs étrangers de très haut niveau.

L'attractivité des infrastructures de recherche et d'enseignement s'inscrit dans un rayonnement global du territoire francilien et renforce le dynamisme de son image à l'étranger. Elle s'articule avec un soutien au développement économique résolument tourné vers l'international et porté par la Stratégie Régionale de Développement Economique et d'Innovation (2011-2014).

Renforcer la compétitivité de l'Ile-de-France et son insertion dans l'économie mondiale

Il s'agit en premier lieu de valoriser l'innovation et les compétences de ses entreprises sur la scène internationale. La Région soutient ainsi la gouvernance des sept pôles de compétitivité franciliens, par l'appui aux projets de recherche collaboratifs public-privé, par l'aide aux partenariats technologiques, et par la valorisation européenne et internationale des acteurs franciliens.

Elle encourage aussi le développement stratégique et l'ouverture internationale de huit filières prioritaires par un soutien aux missions export et à la participation à des salons, ou par l'installation et la mutualisation de Volontaires Internationaux en Entreprise.

Par un programme d'accompagnement de certaines entreprises dans leurs démarches européennes, l'Ile-de-France apporte un soutien spécifique au secteur innovant des biotechnologies : grâce au GIP Génopôle, elle aide à la prospection internationale et à la

¹ Ces engagements financiers importants sont ponctuels et exceptionnels. Ils sont indiqués pour information et n'ont pas vocation à être intégrés dans le total de la synthèse budgétaire.

recherche d'opportunités de partenariats tournée notamment vers la Chine et le site de Biolake, à Wuhan, elle participe aux réseaux européens et internationaux de clusters et aide à l'implantation d'entreprises étrangères. Plus généralement, l'Ile-de-France promeut l'intégration des opérateurs dans les réseaux mondiaux de recherche et développement,

Il s'agit ensuite de proposer un accompagnement spécifique aux PME franciliennes désireuses de s'implanter à l'étranger ou d'accéder à de nouveaux marchés.

Grâce au guichet unique de Paris Région Entreprise (PRE), elle accompagne le développement des PME/PMI franciliennes de 20-50 salariés en leur proposant notamment un appui spécifique dans leur ouverture internationale.

Ainsi le dispositif PM'UP permet de soutenir, par l'octroi de subventions et l'accompagnement par des conseillers, le développement à l'international et les projets à l'exportation des PME-PMI franciliennes à fort potentiel : appui à des missions de conseil (étude de marché, recherche de partenaires, étude de faisabilité), extension internationale des brevets, aide au recrutement de conseillers export, soutien aux investissements matériels et immatériels.

Plus généralement, la Région Ile-de-France promeut le rayonnement international des acteurs franciliens en structurant des réseaux internationaux, en favorisant l'échange d'expertises, ou en participant à des manifestations internationales. Elle les aide en particulier à répondre à des appels à projets européens et internationaux – c'est le cas des projets INTERREG-IV dédiés au numérique ou le projet KARIM qui a pour objectif d'améliorer l'accès des PME aux technologies et aux offres de soutien à l'international.

L'Ile-de-France valorise ses entreprises, ses potentiels et ses capacités d'innovation, mais elle valorise aussi son territoire.

Pour continuer à bénéficier d'investissements étrangers de haut niveau, elle peut compter sur le travail qu'elle conduit avec l'Agence régionale de développement. Par le biais de ses bureaux présents à Shanghai, Boston, San Francisco et Tel Aviv, la Région développe une stratégie pour valoriser les atouts et renforcer l'attractivité du territoire francilien auprès des entreprises étrangères, favoriser l'arrivée en Ile-de-France d'investissements internationaux, organiser des partenariats avec des centres de recherche, des laboratoires et des entreprises franciliens, et promouvoir le développement à l'étranger des entreprises régionales. Elle peut compter aussi sur l'attractivité majeure qu'exercent les salons internationaux organisés sur son territoire.

2. Pour renforcer l'image de l'Ile-de-France à l'international, la région agit pour faire connaître l'expertise francilienne, sa culture, son patrimoine et ses savoir-faire.

Valoriser le patrimoine culturel et la création contemporaine : un atout pour le rayonnement francilien

La richesse de sa culture et de son savoir-vivre sont unanimement reconnues à travers le monde. Elle participe à son attractivité, et font de l'Ile-de-France un pôle de référence en matière de développement touristique. Pour maximiser ces atouts et faire profiter à tous de ces potentiels, la Région s'engage dans la promotion de la destination Ile-de-France, dans le soutien à la diffusion de la culture francilienne et à l'accueil de manifestations internationales.

Elle mène ainsi, auprès des visiteurs étrangers séjournant en Ile-de-France ou à destination de la clientèle internationale, des actions de promotion culturelle et touristique du territoire francilien.

En 2012, la Région a fait aussi du sport un atout à l'international : dans la perspective des Jeux Olympiques, elle a soutenu et accompagné au titre du dispositif « Ile-de-France, terre d'accueil », les comités, fédérations et collectivités locales recevant, autour d'animations et de rencontres

entre clubs, des délégations sportives étrangères francophones ou issues des zones de coopération décentralisée. Onze délégations ont ainsi été accueillies. La Région a également soutenu des manifestations sportives internationales se déroulant sur son territoire.

Elle contribue enfin à valoriser ici et ailleurs l'ensemble des productions artistiques et culturelles de son territoire, notamment dans le cadre d'échanges culturels au sein de ses zones de coopération décentralisée. Pour soutenir le secteur du livre, l'Ile-de-France est présente aux foires et salons dédiés aux métiers du livre, aide à l'accueil d'éditeurs étrangers ou à l'ouverture internationale de maisons d'édition franciliennes. Pour soutenir l'art contemporain, elle peut compter sur le Fonds Régional d'art contemporain d'Ile-de-France qui présente des artistes étrangers et aide à la circulation internationale d'œuvres franciliennes. Elle s'est par ailleurs impliquée dans la Biennale internationale d'art numérique de Montréal.

Pour soutenir le cinéma, elle promeut l'Ile-de-France à l'international, comme lieu de tournage et lieu de production, s'implique dans des rencontres européennes ou valorise les compétences franciliennes dans le champ de la création numérique et des effets visuels. Secteur économique de premier plan, l'audiovisuel en Ile-de-France peut compter sur l'aide de la Région pour une reconnaissance de ses productions à l'étranger.

Pour soutenir le secteur de la musique, elle accompagne par exemple le Chœur Vittoria, qui a réalisé des prestations en 2012 en partenariat avec les acteurs culturels dakarois et le Festival d'Ile-de-France qui accueille des artistes, promeut les «musiques du monde» et organise des résidences croisées de création avec un compositeur libanais. Toutes ces valorisations contribuent au rayonnement international de l'Ile-de-France. Elle a, dans ce cadre, renouvelé en 2012, son partenariat avec l'Institut français, opérateur du Ministère des Affaires étrangères pour l'action culturelle extérieure de la France.

Promouvoir l'expertise et les savoir-faire de la Région pour développer de nouveaux outils en Ile-de-France

Mais la promotion de cette expertise à l'international va au-delà de ses atouts patrimoniaux, culturels et sportifs. Elle prend aussi en compte son patrimoine immatériel – c'est-à-dire son expertise, ses savoir-faire, ses compétences, que la Région valorise à travers le monde. Cette valorisation lui permet, en retour, de développer et d'harmoniser avec ses partenaires ses outils d'intervention.

Première région touristique au monde, l'Ile-de-France met à disposition ses compétences auprès d'autres régions. Le CRT joue ainsi un rôle d'expert et de conseil auprès de collectivités étrangères partenaires de la Région, avec pour 2012 des actions à Hanoï (soutien à la mise en tourisme du village de Duong Lam et formation de guides), Antananarivo (aide à la valorisation de la Haute Ville et formations sur le tourisme et le patrimoine), Santiago du Chili (appui à l'élaboration d'une stratégie territoriale de développement touristique pour des communes rurales) et Erevan (soutien à la mise en place d'une marque de territoire).

Son savoir-faire en matière de développement durable, lui aussi reconnu, se nourrit des comparaisons internationales et d'interventions croisées avec des partenaires.

En matière d'aménagement, par exemple, l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme Ile-de-France développe ainsi un dispositif de veille et d'analyse sur les grands projets urbains et sur les transports dans les grandes métropoles de l'Union européenne - Londres, Berlin ou Madrid.

Il contribue ainsi à la formalisation et à l'étude de statistiques européennes et participe au projet Espon visant à favoriser la cohésion territoriale et un aménagement harmonieux de l'espace européen, par l'identification d'outils communs de comparaison des dynamiques territoriales.

Ces compétences sont, plus largement, valorisées au sein des réseaux européens et internationaux – auprès de Métropolis par exemple, elles ont permis de créer une antenne de l'Institut de formation du réseau dédiée à la planification du territoire et au développement urbain. Elles se traduisent aussi concrètement dans des projets de coopération décentralisée – à Beyrouth, Santiago du Chili ou Hanoï par exemple, pour la réhabilitation de quartier, le développement des déplacements doux, la préservation des espaces verts ou l'accompagnement à la définition de schéma directeur urbain. Cette assistance technique, reconnue sur la scène internationale, peut ainsi déboucher sur des opportunités commerciales, dans un cadre spécifique pour l'IAU Ile-de-France.

La lutte contre le changement climatique et le développement des nouvelles énergies appelle aussi un échange régulier de bonnes pratiques entre partenaires : les enjeux très forts d'une conversion écologique réussie supposent des expertises croisées. A ce titre, elle a tout particulièrement participé aux travaux du Climate group. Elle s'est aussi impliquée dans le projet C-Change, qui a réuni les acteurs locaux de sept régions urbaines européennes entre 2009 et 2012 dans le cadre d'un programme INTERREG IV, pour identifier des stratégies locales économiques, sociales et environnementales de réponse aux défis du changement climatique. Des efforts similaires ont été conduits dans la mesure du bruit en milieu urbain, grâce aux projets européens Harmonica et Quadmap, dans la promotion des transports alternatifs, avec le projet européen Bambini, ou dans TrainReBuild, pour encourager la rénovation énergétique des bâtiments résidentiels privés. Cette sensibilisation globale aux enjeux du développement durable auprès des Franciliens se traduit chaque année dans la programmation du Festival International du Film de l'Environnement.

Le développement durable implique aussi une attention particulière à la santé publique. Le Centre régional d'information et de prévention sur le SIDA (CRIPS) contribue ainsi à sensibiliser tous les publics, à former les professionnels et participer à des manifestations, études et recherches. Il intervient également en appui aux actions de coopération décentralisée de la Région (notamment auprès du CRIAPS, établissement homologue établi à Santiago du Chili, à Dakar et à Nouakchott) et concourt fortement, par son expertise et son rayonnement, à une action internationale en matière de lutte contre le sida et les maladies transmissibles.

3. La jeunesse francilienne, priorité du Conseil Régional, est une jeunesse ouverte au Monde

La jeunesse, autre priorité francilienne, est enfin au cœur de l'action de la Région à l'international. La mobilité internationale est en effet formatrice, bénéfique pour l'emploi des jeunes, et mérite d'être particulièrement soutenue. Dans sa volonté de favoriser l'égalité d'accès à la mobilité, la Région est aux côtés des jeunes, des étudiants et des apprentis. Plus de 20 000 partent à l'étranger chaque année.

Cette aide à la mobilité commence au lycée. La Région promeut l'ouverture européenne et internationale des lycées franciliens, tout particulièrement par l'encouragement à la mobilité des élèves des sections européennes des lycées professionnels et le soutien à l'acquisition par les élèves de BTS de nouvelles compétences linguistiques (programme Passeport Langues vivantes). Par ailleurs, un programme de sensibilisation des lycéens à l'histoire et à l'actualité européenne est mis en place chaque année par convention avec l'association Jean Monnet.

La Région a également apporté en 2012 son appui à la création de sept emplois-tremplin au sein d'associations franciliennes à vocation européenne ou internationale.

Pour les étudiants inscrits en BTS, Licence, Master ou Doctorat, la mobilité est aussi un enjeu de première importance que soutien la région, grâce au dispositif « Aide à la Mobilité internationale des Etudiants Franciliens (AMIE) ».

Plus généralement, elle favorise la mobilité internationale par son soutien au programme Eurodyssée conduit par l'Assemblée des Régions d'Europe, par son implication dans le programme européen Leonardo ou par le pilotage des programmes régionaux Mobil'Acess ou à destination de ses zones de coopération, Mobil'Asie vers Hanoï, et Mobil'Québec. La mobilité européenne et internationale et l'acquisition de nouvelles connaissances linguistiques des publics en voie de professionnalisation, des apprentis, des jeunes suivis par les Missions locales et des demandeurs d'emploi franciliens sont soutenues par la Région.

Le dispositif d'incitation à la mobilité des apprentis a permis à 9 600 jeunes franciliens de réaliser un séjour professionnel à l'étranger. Ces actions sont menées notamment en partenariat avec la Commission européenne, l'Office Franco-Allemand de la Jeunesse et l'Office Franco-Québécois de la Jeunesse. En lien étroit avec les CFA franciliens, la Région pilote dans le cadre du programme Eurostart un dispositif régional d'incitation à la mobilité internationale des apprentis et finance des partenariats expérimentaux favorisant l'ouverture internationale des centres de formation.

Grâce au dispositif « Chantiers solidarité », la Région soutient enfin des projets de chantiers internationaux, conduits par des associations d'Île-de-France, impliquant des jeunes issus d'un territoire classé en politique de la ville et se déroulant sur une zone de coopération décentralisée de la Région. Neuf projets ont ainsi été financés en 2012. Ils ont permis la construction ou la rénovation d'établissements éducatifs à Dakar et Hanoï ainsi que la réalisation d'un projet théâtral à Sao Paulo.

L'ensemble des actions internationales de l'Île-de-France rejoint donc les priorités politiques définies par l'assemblée régionale. Elles participent aussi à la réalisation des Objectifs pour le Millénaire, inscrits dans la délibération cadre définissant la politique internationale et adoptée par l'assemblée régionale en novembre 2011.

Ainsi, la réduction de l'extrême pauvreté, la garantie d'une éducation pour tous, la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, la lutte contre le VIH/sida, la préservation d'un environnement durable sont autant de responsabilités que la Région poursuit, à la mesure de ses moyens, aux côtés de l'Etat français, des collectivités et de la société civile de son territoire. Parallèlement à la poursuite de ces objectifs, qui relève d'une responsabilité collective, la Région soutient la réalisation de nombreuses initiatives franciliennes de solidarité internationale, la diffusion en Île-de-France de valeurs de solidarité et de participation citoyenne.

Les éléments de synthèse chiffrés, correspondant à tous ces engagements, sont les suivants :

Engagements budgétaires 2012 :

Secteur Affaires internationales et européennes (hors IDFE) :	9,717 M€
Autres secteurs (hors opérations exceptionnelles) :	36,473 M€
Total général hors opérations exceptionnelles :	46,190 M€
<i>Pour mémoire, opérations exceptionnelles :</i>	<i>28,169 M€</i>

 Région de France
SEANCE PLENIERE DU 19 AU 21 DECEMBRE 2012

RAPPORT N° CR 118-12
PROJET DE BUDGET POUR 2013
Titre III

AMENDEMENT DE L'EXECUTIF

EN REPONSE A L'AMENDEMENT N° 5 DEPOSE PAR LE GROUPE MP

Il est ajouté, après l'article 14 du titre III, un nouvel article ainsi rédigé :

- "- Un "jaune" budgétaire de l'année 2012 présentant de manière transversale et exhaustive l'ensemble des actions internationales conduites par la Région sera transmis aux élus du conseil régional avant l'été 2013.**
- Ce document servira de base à un travail d'évaluation et de prospective conduit par les élus de la commission des affaires internationales et européennes."**

Rapport pour la commission
permanente du conseil régional
OCTOBRE 2010

Présenté par
Jean-Paul Huchon
Président du conseil régional
d'Île-de-France

**CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA
CRÉATION DU SITE INTERNET DU RÉSEAU ÎLE-DE-FRANCE-
INTERNATIONAL**

Chapitre budgétaire : 930 « services généraux »
Code fonctionnel : 048 « autres actions internationales »
Programme : HP 048-008 « animation régionale »

Sommaire

EXPOSÉ DES MOTIFS	4
1. La mise en œuvre du réseau Île-de-France-international	4
2. La création du site internet matérialisant l'existence du réseau Île-de-France-international.	4
PROJET DE DÉLIBÉRATION	6
ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION	8

EXPOSÉ DES MOTIFS

1. La mise en œuvre du réseau Île-de-France-international

En 2006, la Région Île-de-France a pris l'initiative de proposer aux Départements franciliens qui le souhaitaient de se regrouper au sein d'un réseau, sur la thématique de la coopération et de la solidarité internationale. Le Département de l'Essonne, rejoint par les Départements de Seine-et-Marne, puis de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, ont répondu positivement à cette initiative. Trop souvent en effet, les collectivités agissent sans concertation entre elles : il n'existe pas de réelle coordination entre les acteurs, ce qui parfois nuit aux actions menées ou minimise leur potentiel. Tel était le cas, par exemple, des formations au montage de projets internationaux dispensées aux associations, que l'on retrouvait à la fois au sein de la Région et des Départements, avec certains doublons.

Il s'agissait donc de créer un réseau Région/Départements sur la thématique de l'international, au sein duquel auraient lieu échanges, concertations, etc., avec deux objectifs : une action plus convergente et donc plus cohérente de chacun de ces acteurs, dans une logique de subsidiarité et de respect mutuel des initiatives des uns et des autres ; une information clarifiée et facilement accessible pour l'ensemble des porteurs de projets de solidarité internationale franciliens.

Cette démarche a été conduite, entre administrations, avec succès.

2. La création du site internet matérialisant l'existence du réseau Île-de-France-international

Ces premiers pas du réseau ont permis aux collectivités membres d'échanger entre elles, de réfléchir ensemble sur le sens à donner à leur action conjointe. Pour poursuivre cette dynamique et renforcer la visibilité du réseau, la Région, ainsi que les Départements de Seine-et-Marne, de l'Essonne, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, ont décidé de créer un site Internet conjoint.

Ce dernier poursuit comme objectif la mise à disposition d'informations auprès des Franciliens, notamment des associations, souhaitant s'informer sur la coopération décentralisée, la solidarité internationale, ainsi que les dispositifs de portée internationale qui leur sont destinés, existant à la Région et dans les Départements. Il se veut par ailleurs un lieu où les partenaires du réseau pourront échanger, débattre, sur des sujets liés à la coopération et la solidarité internationale. Il poursuit donc une double finalité et s'inscrit, à ce titre, dans le sens que les membres souhaitent donner au réseau.

Le présent rapport propose de valider le projet de création du site Internet du réseau Île-de-France-International, sur la thématique de la coopération et de la solidarité internationale, porté par la Région et les Départements de Seine-et-Marne, de l'Essonne, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne. La réalisation de ce site Internet fera l'objet d'un marché à procédure adaptée, lancé dans le cadre d'un groupement de commandes, conformément à l'article 8 VII 2° du code des marchés publics.

Le budget estimatif de ce projet s'élève à 25 000 €. Le présent rapport propose une autorisation d'engagement pour 2010, d'un montant total de 5 000 € (20% du budget global du projet) imputé sur le chapitre 930 « services généraux », code fonctionnel 048 « autres actions internationales », programme HP 048-008 « animation régionale », action 10400801 « animation régionale », du budget 2010.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le président du conseil régional
d'Ile-de-France
JEAN-PAUL HUCHON

PROJET DE DÉLIBÉRATION**DU**

Constitution d'un groupement de commandes pour la création
du site Internet du réseau Île-de-France-International

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU** Le code général des collectivités territoriales ;
- VU** Le code des marchés publics ;
- VU** La délibération du conseil régional n° CR 10-10 du 16 avril 2010 relative aux délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente ;
- VU** La délibération du conseil régional n° CR 14-10 du 16 avril 2010 portant délégation du conseil régional à son président en matière de marchés publics ;
- VU** La délibération n° CR 39-04 du 19 novembre 2004 relative aux orientations de la politique de coopération décentralisée et des actions européennes et internationales de la Région Île-de-France ;
- VU** La délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier de la Région Île-de-France ;
- VU** Le budget 2010 de la Région Île-de-France ;
- VU** L'avis de la commission des affaires internationales et européennes ;
- VU** Le rapport CP 10-669 présenté par monsieur le président du conseil régional d'Île-de-France ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ***Article 1 :***

Approuve la constitution d'un groupement de commandes pour la réalisation du site Internet du réseau Île-de-France-international, sur le thème de la coopération et de la solidarité internationale, entre la Région Île-de-France et les Départements de Seine-et-Marne, de l'Essonne, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

Article 2 :

Approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, annexée à la présente délibération.

Article 3 :

Accepte que la Région Île-de-France soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé et l'habilite à signer, notifier et exécuter le marché selon les modalités fixées dans cette convention.

Article 4 :

Affecte une autorisation d'engagement de 5 000 €, disponible sur le chapitre 930 « services généraux », code fonctionnel 048 « autres actions internationales », programme HP 048-008 « animation régionale », action 10400801 « animation régionale », du budget 2010.

Subordonne le versement de cette subvention à la signature de la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération et autorise le président du conseil régional à la signer.

JEAN-PAUL HUCHON

ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION

**CONVENTION POUR LA CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE
LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE ET LES DÉPARTEMENTS DE SEINE-ET-MARNE, DE
L'ESSONNE, DE SEINE-SAINT-DENIS ET DU VAL-DE-MARNE**

Création du site Internet du réseau Île-de-France-International

La Région Île-de-France, représentée par monsieur Jean-Paul HUCHON, son président,
faisant élection de domicile au 33, rue Barbet-de-Jouy - 75007 Paris,
ci-après dénommée « la Région »

d'une part,

et

le Département de Seine-et-Marne (77), représenté par monsieur Vincent EBLE, son président,
faisant élection de domicile à l'hôtel du Département - 77000 Melun,
ci-après dénommé « le Département de Seine-et-Marne »,

le Département de l'Essonne (91), représenté par monsieur Michel BERSON, son président,
faisant élection de domicile à l'hôtel du département, boulevard de France - 91000 Évry,
ci-après dénommé « le Département de l'Essonne »,

le Département de Seine-Saint-Denis (93), représenté par monsieur Claude BARTOLONE, son
président,
faisant élection de domicile à l'hôtel du département - 93006 Bobigny Cedex,
ci-après dénommé « le Département de Seine-Saint-Denis »,

le Département du Val-de-Marne (94), représenté par monsieur Christian FAVIER, son président,
faisant élection de domicile à l'hôtel du Département - 21/29, avenue du Général de Gaulle -
94000 Créteil,
ci-après dénommé « le Département du Val-de-Marne »

d'autre part,

considérant la nécessité pour les collectivités territoriales franciliennes de se concerter sur la thématique de la coopération et de la solidarité internationale ;

considérant qu'en 2007, les administrations de la Région et des Départements ont décidé de se regrouper au sein d'un réseau, sur cette thématique ;

considérant que la Région et les Départements ont décidé de la création d'un site Internet sur la thématique de la coopération et de la solidarité internationale ;

considérant que la présente convention a pour objet de constituer un groupement de commandes régi par les dispositions de l'article 8 du code des marchés publics afin de déterminer les obligations respectives de la Région et des Départements de Seine-et-Marne, de l'Essonne, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, dans le cadre du fonctionnement du réseau et lancé un marché à procédure adaptée pour la réalisation dudit site ;

sont convenus de ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Il est constitué un groupement de commandes pour la création du site Internet « Réseau Île-de-France International », sur la thématique de la coopération et de la solidarité internationale, porté par la Région et les Départements concernés. Celui-ci poursuit comme objectifs : 1/ la mise à disposition d'informations auprès des Franciliens, notamment des associations, tant en termes de coopération décentralisée que de dispositifs mis à disposition du public et des institutions d'Île-de-France ; 2/ la mise en commun d'informations et les échanges entre collectivités membres du réseau, dans une logique de respect mutuel des initiatives des uns et des autres.

La réalisation de ce site Internet fera l'objet d'un marché public, passé en procédure adaptée, conformément à l'article 28 du code des marchés publics.

ARTICLE 2 : DÉSIGNATION ET RÔLE DU COORDONNATEUR

La Région Île-de-France est désignée comme coordonnateur du groupement. Conformément à l'article 8 VII 2^e du code des marchés publics, elle est chargée d'organiser la procédure de passation, la signature, la notification et l'exécution du marché au nom de l'ensemble des membres du groupement et prend en charge les frais de la consultation.

Chaque membre s'engage à respecter le choix du titulaire du marché.

Le coordonnateur règle le titulaire du marché. Il récupérera les sommes dues par chaque membre selon la clé de répartition fixée à l'article 3 de la présente convention.

ARTICLE 3 : ESTIMATION DU COUT FINANCIER ET CLÉS DE REPARTITION

L'enveloppe estimative maximale du projet est fixée à 25 000 €.

3.1 : CONTRIBUTION DES DÉPARTEMENTS

Les Départements s'engagent à verser à la Région, coordonnateur, pour la réalisation de ce projet, un montant correspondant à 20% du coût global du projet.

3.2 : CONTRIBUTION DE LA RÉGION

La Région s'engage à financer ce projet à hauteur de 20% de son montant global, au même titre que les Départements (cf. article 3.1).

ARTICLE 4 : ADHÉSION DES MEMBRES

L'adhésion des membres est soumise à l'approbation de leur assemblée délibérante. Une copie de la délibération est notifiée au coordonnateur du groupement de commandes.

ARTICLE 5 : DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention entre en vigueur, après signature, à compter de la date de sa notification par la Région aux Départements. Le groupement prend fin au terme de la durée du marché..

ARTICLE 6 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la présente convention fait l'objet d'un avenant, approuvé par l'ensemble des membres du groupement.

ARTICLE 7 : DÉNONCIACTION DE LA CONVENTION

En cas de dénonciation de la présente convention par un membre du groupement, celle-ci pourra

être résiliée de plein droit à l'égard du demandeur, par lettre recommandée avec accusé de réception, moyennant un préavis de deux mois.

En cas de manquement par l'un des membres du groupement aux engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit à l'égard du membre défaillant après concertation des autres membres du groupement, à l'expiration d'un délai d'un mois à compter de l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure, par le coordonnateur du groupement.

Dans ces deux situations, la résiliation ne pourra intervenir qu'après règlement des sommes dues au titre du marché conclu.

ARTICLE 8 : RESTITUTION DES CONTRIBUTIONS DÉPARTEMENTALES

En cas de résiliation à l'initiative de la Région, avant la notification du marché, chacun des Départements peut demander à la Région de lui restituer sa contribution.

Fait à en cinq exemplaires originaux.

Pour la Région Île-de-France
Le président

Jean-Paul HUCHON

Pour le Département de Seine-et-Marne
Le président

Vincent EBLE

Pour le Département de l'Essonne
Le président

Pour le Département de Seine-Saint-Denis
Le président

Michel BERSON

Claude BARTOLONE

Pour le Département du Val-de-Marne
Le président

Christian FAVIER

INTITULÉ	: Constitution d'un groupement de commandes pour la création du site Internet du réseau Île-de-France-International.
LOCALISATION	: Île-de-France.
CADRE GENERAL	: Trop souvent, les collectivités territoriales franciliennes agissent sans réelle concertation entre elles. Pour pallier cet état de fait, la Région Île-de-France, en 2006, a pris l'initiative de proposer aux Départements franciliens qui le souhaitaient de se regrouper au sein d'un réseau, sur la thématique de la coopération et de la solidarité internationale : le réseau Île-de-France-International.
OBJECTIFS	: L'objectif de cette mise en réseau est l'organisation d'échanges, pour une action concertée, donc plus cohérente de chacun des partenaires, dans une logique de subsidiarité et de respect mutuel des initiatives des uns et des autres. Il s'agit en outre d'offrir aux citoyens franciliens un accès facilité à l'information, aux dispositifs des collectivités du réseau, etc.
CONTENU	: Pour ce faire, il est projeté de créer un site Internet du réseau. Ce dernier poursuit comme objectifs : 1/ la mise à disposition d'informations auprès des Franciliens – et plus largement de la société civile et des collectivités territoriales françaises – souhaitant s'informer sur la coopération décentralisée et la solidarité internationale, ainsi que sur les dispositifs de portée internationale qui leur sont destinés, existant à la Région et dans les Départements ; 2/ la concertation entre collectivités membres du réseau. Il répond ainsi au double objectif du réseau. La réalisation de ce site Internet fera l'objet d'un marché à procédure adaptée, lancé dans le cadre d'un groupement de commandes. Le présent rapport propose de valider la constitution dudit groupement, dont la Région sera coordonnateur.
RESPONSABLE DE L'OPÉRATION	: Région Île-de-France.
PARTENAIRES	: <ul style="list-style-type: none"> - Département de Seine-et-Marne (77) ; - Département de l'Essonne (91) ; - Département de Seine-Saint-Denis (93) ; - Départements du Val-de-Marne (94).
BÉNÉFICIAIRES DE L'ACTION	: <ul style="list-style-type: none"> - Tout acteur de la société civile francilienne souhaitant s'informer des dispositifs lui étant destinés, au sein de la Région et/ou des Départements, de portée internationale. - Tout acteur de la société civile souhaitant s'informer sur la coopération et la solidarité internationale en Île-de-France. - La Région et les Départements membres du réseau, qui travaillent ainsi ensemble pour la réalisation de projets et renforcent la cohérence de leurs interventions. - Les autorités locales franciliennes – et, plus largement, françaises –, qui souhaitent s'informer sur la coopération et la solidarité internationales en Île-de-France.
COÛT TOTAL 2010	: Estimé à 25 000 €.
FINANCEMENT CRIF	: Estimé à 5 000 €, soit 20% du coût total du projet.

ENQUETE

PRIVATE & EXPORT

Retour d'expérience de 171 entrepreneurs bénéficiaires du soutien "PM'Up"

20^e
Salon des
Entrepreneurs
Paris ECT

Groupe **Les Echos**

 **ile de France**

MÉTHODOLOGIE

Enquête online réalisée par la Direction des Etudes
du Groupe Les Echos à la demande de la Région Ile de France
à l'occasion du Salon des Entrepreneurs Paris 2013

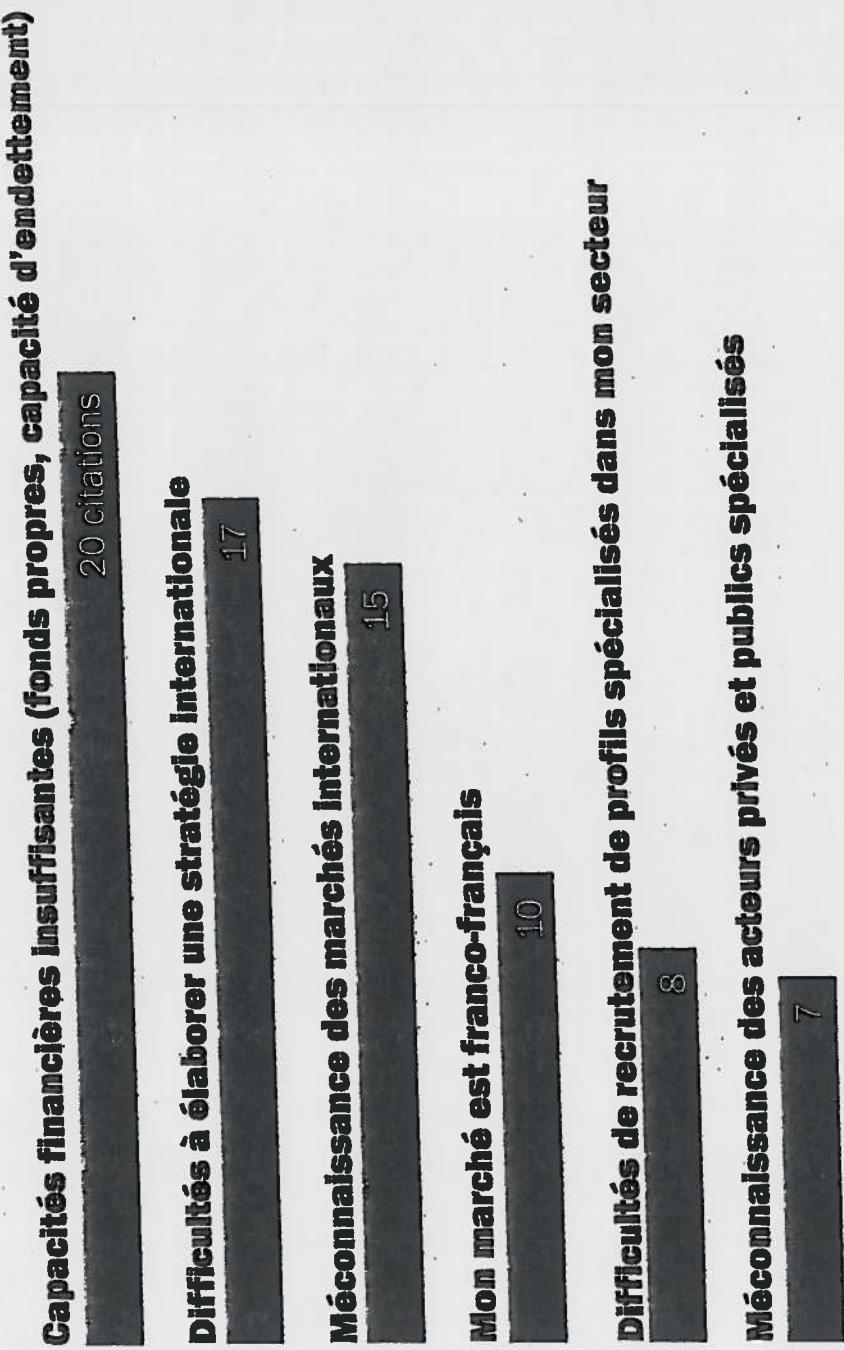
Questionnaire envoyé à l'ensemble de la base des PME
bénéficiant du soutien "PM'Up"

Terrain réalisé du 22 au 30 janvier 2013

171 entrepreneurs ont répondu à l'ensemble du questionnaire



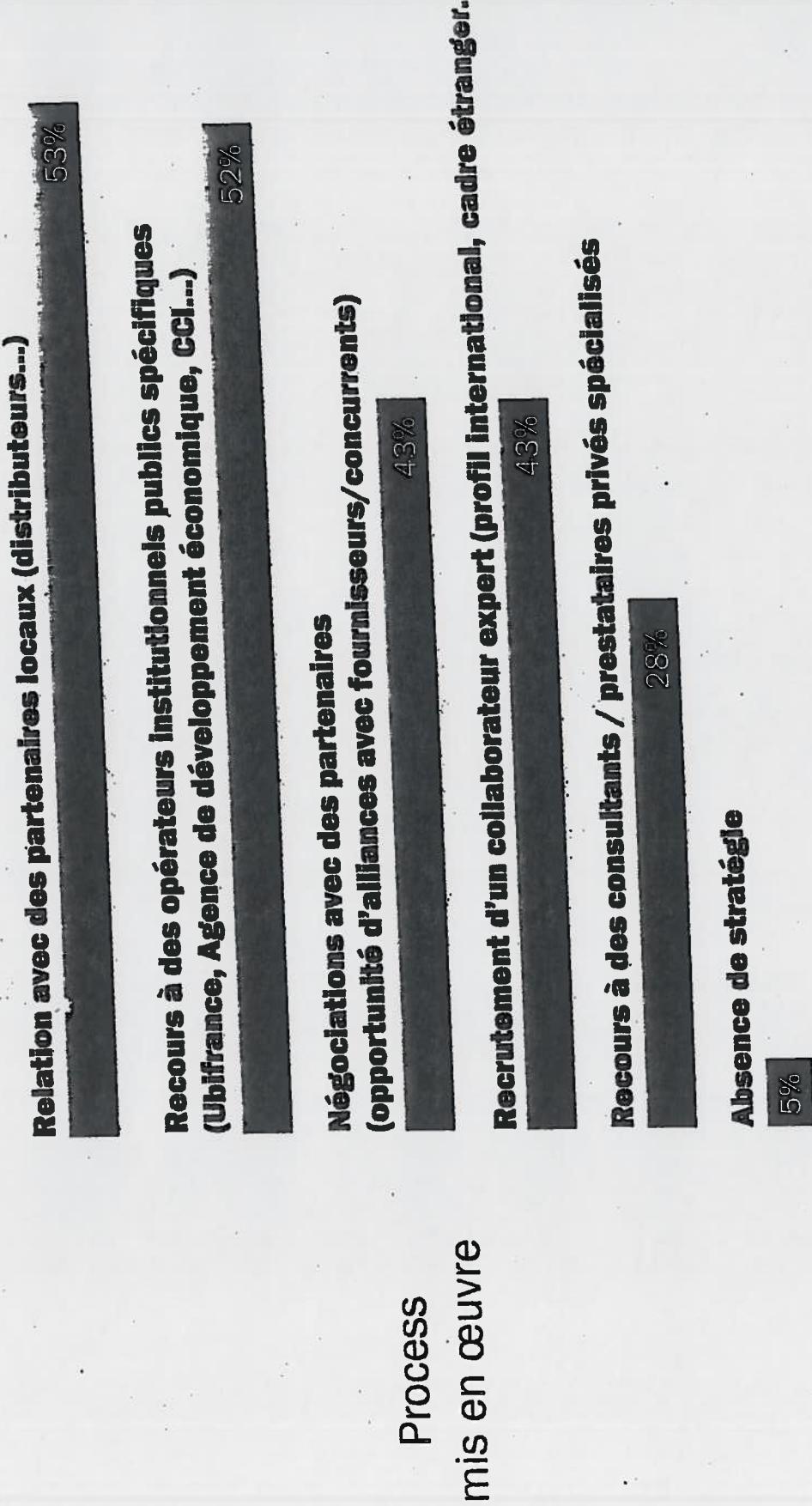
CES PME QUI N'ONT PAS FRANCHI LE PAS : POURQUOI ?



42
témoignages

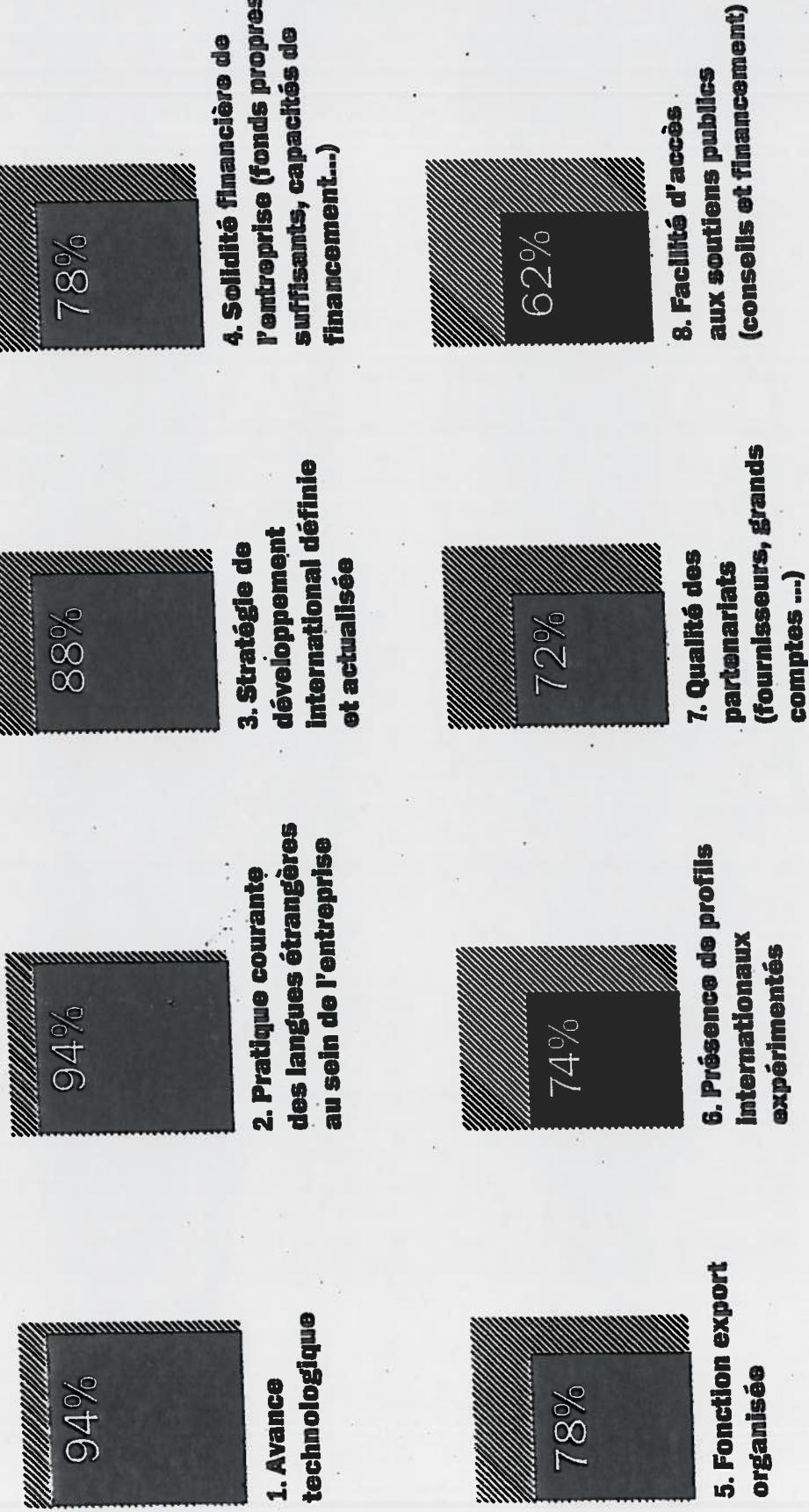
RETOUR D'EXPERIENCE

#1. DEFINITION DE LA STRATEGIE



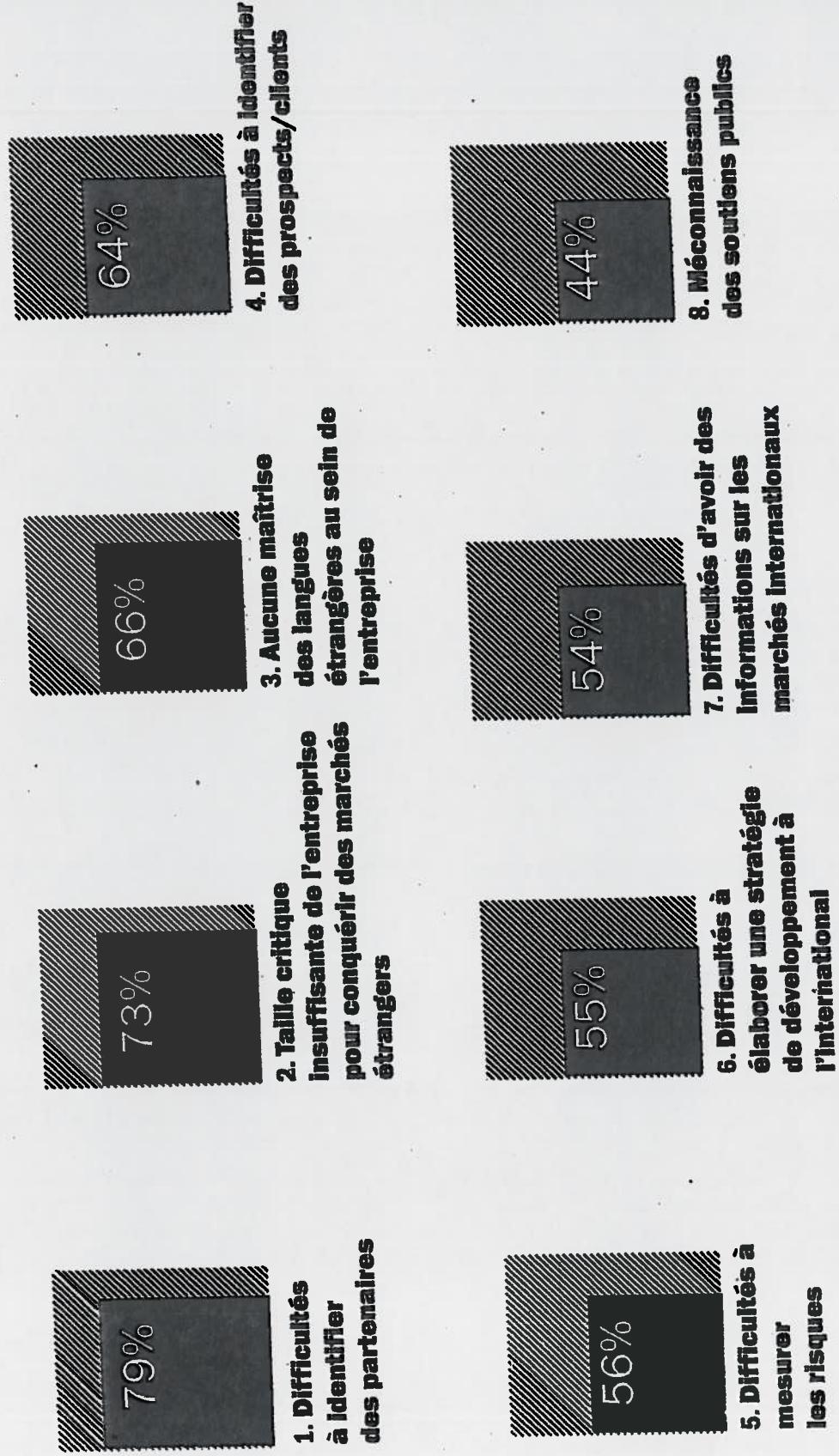
RETOUR D'EXPÉRIENCE

#2. LES FACTEURS DE SUCCÈS



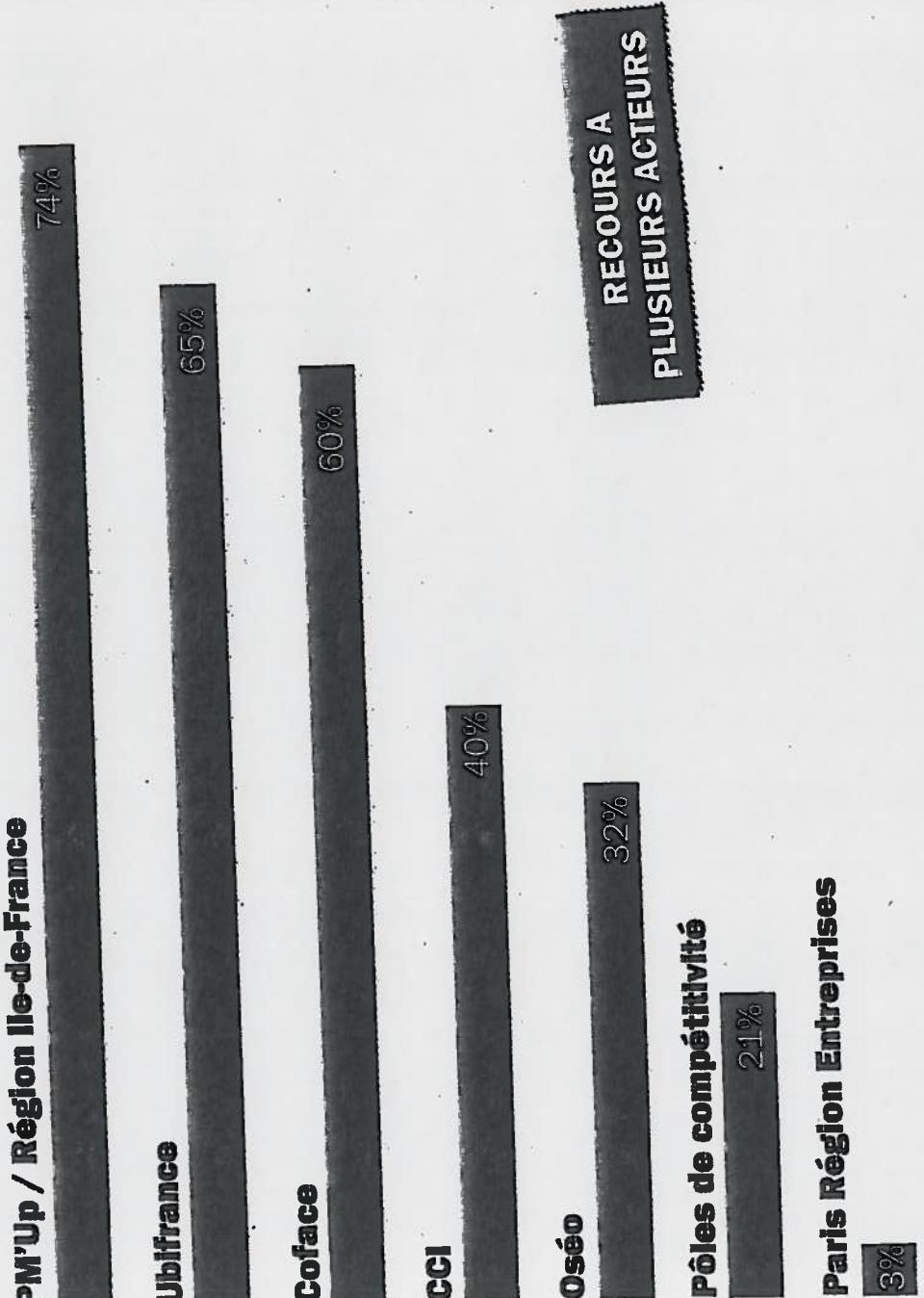
RETOUR D'EXPÉRIENCE

#3. LES FREINS RENCONTRES



RETOUR D'EXPERIENCE

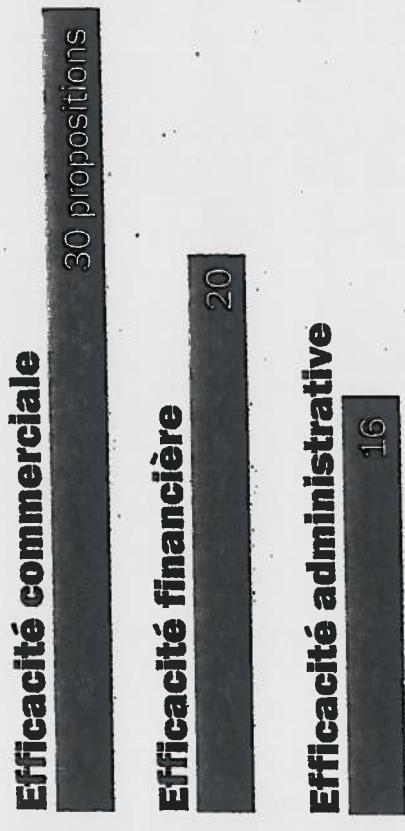
#4. OPERATEURS PUBLICS



#4

IDEES CLÉS :
CE QU'ON ATTEND
DES OPERATEURS PUBLICS

CO PROPOSITIONS



THEMES

EFFICACITÉ COMMERCIALE

1. Connaissance des marchés

« Nous apporter leurs compétences sur la connaissance des marchés cibles »

« Soutien à la réalisation d'études de marché très ciblées »

« Etudes de marché et informations (si possible non payantes), voyages d'étude »

« Aider à la prospection par l'accès gratuit à des bases de données »

« Mise à disposition de bases de données de prospection (entreprises, avec indicateurs économiques, CA, secteur). Mise à disposition de listes de distributeurs/partenaires locaux spécialisés par secteur d'activité »

« Accès à des rapports d'analyse sur la situation économique, politique, financière d'une zone géographique et les risques associés »

« Séminaires, cas concrets »



EFFICACITÉ COMMERCIALE

2. Aide au recrutement de profils spécialisés

- “Aider au recrutement de commerciaux locaux”
- “Aider à recruter des agents commerciaux compétents dans certains pays cible”
- “Nous présenter des jeunes diplômés à recruter en VIE”
- “Nous apporter un réseau de contacts commerciaux auprès de grands comptes d'origine française implantés à l'étranger”



EFFICACITÉ COMMERCIALE

3. Mise en relation avec des opérateurs spécialisés implantés à l'étranger

« Mise en relation avec des partenaires possibles à l'étranger »

« Nous aider à entrer en contact avec les experts technologiques au niveau des acteurs majeurs locaux et des prescripteurs. Aider Ubifrance à développer des réseaux d'information efficaces pour promouvoir les innovations technologiques françaises »



EFFICACITE COMMERCIALE

4. Soutien à la promotion / prospection

« Mise en relation avec des partenaires possibles à l'étranger »

« Nous aider à entrer en contact avec les experts technologiques au niveau des acteurs majeurs locaux et des prescripteurs. Aider Ubifrance à développer des réseaux d'information efficaces pour promouvoir les innovations technologiques françaises »

« Aider davantage la participation à des salons étrangers (prise en compte des frais de déplacement du personnel, pas seulement de la location du stand) »

« Faire la promotion des fabricants français via un site Internet spécialisé en lien avec des correspondants locaux »



EFFICACITÉ COMMERCIALE

5. Offre immobilière dans divers pays étrangers

« Un organisme dans le pays étranger qui puisse mettre à disposition un local et des services bureaux mutualisé comme une "pépinière export", le temps que l'entreprise structure son implantation »

« Bureau type pépinière d'entreprise regroupant les soutiens logistiques et économiques »



EFFICACITÉ COMMERCIALE

6. Réseau Export

« Organiser plus de rencontres entre chefs d'entreprise avec des tables rondes pays »

« Convaincre les grands groupes d'emmener avec eux leurs PME fournisseurs pour gagner ensemble sur le long terme »

« Favoriser les synergies entre entreprises françaises de tailles différentes et sur des marchés différents »

« Nous apporter un réseau de contacts commerciaux auprès de grands comptes d'origine française implantés à l'étranger »



EFFICACITE FINANCIERE

1. Accompagnement pour atteindre la taille critique

« Accompagnement financement ou autres solutions pour que l'entreprise puisse atteindre une taille critique. Le savoir faire des entreprises peut être limité par un manque de surface financière »

« Les fonds propres trop faibles sont le problème principal »



« Ne pas subir les choix stratégiques du secteur bancaire »
« Plus de soutien financier », « Soutiens financiers accrus à l'exportation », « Plus de moyens financiers ou de moyens logistiques »

« Nous apporter le soutien financier permettant de réduire le risque »

« Accompagnement financement dans la durée / le développement des entreprises (plus de 10 ans) »

EFFICACITE FINANCIERIE

2. Facilités de financement

- “ Développer un crédit d’impôt export ”
- “ Développement du co-financement de missions à l’export ”
- “ Les fonds propres trop faibles sont le problème principal ”
- “ Baisser les charges. Militer auprès des gouvernements et de la Banque Centrale pour avoir un ratio euro/dollar qui ne soit pas un obstacle ”
- “ Que les aides financières soient plus explicites et surtout accessibles sans être experts des méandres administratifs ”



EFFICACITÉ ADMINISTRATIVE

1. Guichet unique vers les opérateurs publics

« Une communication unique sur leur rôle respectif et une complémentarité affichée. Une fusion de certaines structures, voire un guichet unique »

« Guichet unique avec cohérence des actions et capacités substantielles pour faire des actions visibles et les inscrire dans la durée »

« Faire un seul guichet, une offre cohérente et renforcée sur les aspects business & intelligence économique »

« Se regrouper !!! Cesser le mille-feuilles indigeste »

« Se réunir en une seule et même offre pour éviter l'effet désastreux du mille-feuilles, spécialité française ! »

« Coordonner les missions entre elles afin d'avoir un interlocuteur unique et une offre structurée qui puisse émaner de leurs efforts conjoints »



EFFICACITÉ ADMINISTRATIVE

2. Simplification des process

« Nous indiquer quels types d'aides et de solutions ils ont à nous proposer. Leurs offres de services ne sont pas connues »

« Tenter de comprendre la problématique de l'entreprise. Trop souvent les opérateurs publics sont enfermés dans un formalisme administratif et n'ont pas l'expertise internationale »

« Etre plus réactif et alléger les procédures d'éligibilité pour les accès aux aides, surtout quand l'entreprise est identifiée par les services concernés »

« Simplifier les processus de décision, clarifier qui fait quoi »

« Plus de simplicité, moins de "gap" entre le discours officiel sur l'export et réalité »

« Encore moins de tracasseries administratives »

« Nous aider à gérer les difficultés administratives françaises comme le délai moyen de remboursement de la TVA supérieur à 4 mois »



REPONSES AUX QUESTIONNAIRES

Conseils régionaux

Question 1 : Menez-vous des actions à l'international ?

	Conseil régional Alsace	Conseil régional Centre	Conseil régional Nord Pas de Calais
Solidarité internationale	La Région Alsace soutient les actions locales de solidarité internationale, et les actions et programmes de coopération - développement mis en œuvre par l'IRCOD (Institut régional de Coopération Décentralisée)	Oui	Dispositif Solidaires Ici, Solidaires Ailleurs ⁸ , dispositif Devenons Citoyens de la Planète ⁹ , Appel à projets Semaine de la Solidarité Internationale ¹⁰ mobilité Nord/Sud & Sud Nord : Bourses de mobilité pour les acteurs culturels, et soutien au fonds de mobilité Roberto Cimetta (Méditerranée)...
Coopération décentralisée	La Région Alsace a des partenariats multisectoriels avec la Basse-Silésie, le canton de Fribourg (Suisse), la Haute-Autriche, les provinces du Jiangsu, du Gyeongsangbuk Do (Corée du Sud) et du Québec. Ces partenariats sont essentiellement orientés vers l'Economie, la Recherche et l'enseignement supérieur, l'environnement et le tourisme. A noter que la Région Alsace coopère avec ses voisins suisses et allemands dans tous les domaines transfrontaliers (éducation, formation, transports, culture, tourisme, environnement..).	Oui	Accords de coopération décentralisée en vigueur avec 8 régions partenaires de coopération à travers le monde. Accords culturels bilatéraux et multilatéraux, dispositifs d'appels à propositions ouverts aux acteurs afin de construire et financer des projets dans le cadre des accords culturels signés par la Région. Construction de lycées : école hôtelière de Safi au Maroc et lycée Haute qualité environnementale de M'Boumba au Sénégal.

⁸ Dispositif d'aide aux porteurs de projets de développement (association de loi 1901, commune ou établissement public) présentant un double objectif de sensibilisation du public régional et de réponse à un besoin identifié dans un pays en voie de développement ou émergent.

⁹ Le dispositif "Devenons citoyens de la planète" vise à accompagner les jeunes de la région dans la mise en œuvre de leurs projets collectifs de solidarité avec les pays du "Sud" de la planète. Son principal objet : encourager toutes les initiatives citoyennes liées à l'effort de développement solidaire.

¹⁰ <http://www.nordpasdecalais.fr/bagesPortail/docsActus/880/trptyque.pdf>

Question 1 : Menez-vous des actions à l'international ? (suite)

	Conseil régional Alsace	Conseil régional Centre	Conseil régional Nord Pas de Calais
Export	Des aides économiques ont été mises en place : appui aux programmes d'actions à l'export, outils pour encourager les premiers contacts avec l'étranger...La Région, en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Alsace, soutient financièrement la participation des entreprises alsaciennes à des salons professionnels internationaux et à des missions de prospection à l'international. L'ensemble des actions collectives proposées aux entreprises alsaciennes est présenté dans un Programme Régional Alsace Export.	Oui	Exemple : dotation de machines pédagogiques ne figurant plus dans les référentiels
Animation régionale et Francophonie		Oui	La Région Nord Pas de Calais est membre de l'Association Internationale des Régions Francophones, et participe aux conférences et interventions au sein de cette association Convention avec l'Institut Français et Relais Culture Europe

"Actions internationales des acteurs franciliens : quel champ et quels partenariats pour le conseil régional ? »

Question 1 : Menez-vous des actions à l'international ? (fin)

	Conseil régional Alsace	Conseil régional Centre	Conseil régional Nord Pas de Calais
Rayonnement international	<p>Outre les missions et la communication spécifique relevant des accords de coopération, la Région assied son rayonnement international sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> . la visibilité au niveau européen de l'Alsace (bureau de représentation à Bruxelles, adhésion à l'ARE, l'ARFE, la MOT), mais aussi de l'espace rhénan (Région Métropolitaine transfrontalière). La Région Alsace est par ailleurs gestionnaire des fonds européens Feder (Compétitivité et emploi) et Coopération territoriale-Interreg). la mise en place d'une « marque Alsace » en 2012 ; .l'accueil de délégations dans les domaines économique, de l'innovation et de la recherche, de l'environnement, et du tourisme ; .la Région peut organiser ponctuellement des missions thématiques dans des territoires (hors accords de coopération), en lien avec ses partenaires (pôles de compétitivités, filières, universités, agences de développement économique, etc) 		<p>Sommet du triangle des jeunes de Weimar : depuis la signature le 24 août 2001 à Düsseldorf en Allemagne d'une déclaration sur la coopération entre le Land allemand de Rhénanie du Nord-Westphalie, la Voïvodie de Silésie en Pologne et la Région Nord-Pas de Calais, organisation annuelle du Sommet des jeunes organisé alternativement sur le territoire de chacun des Régions partenaires. Ce projet s'inscrit depuis dans le programme européen de coopération interrégional INTERREG IIIC.</p> <p>Mobilité européenne des apprentis et des lycéens</p> <p>Colloques internationaux (1996, 1999, 2001, 2004, 2008...), puis création de dispositifs pérennes résultant des conclusions de ces rencontres internationales.</p>

Question 2 : Depuis combien de temps avez-vous engagé ces actions ?

	Conseil régional Alsace	Conseil régional Centre	Conseil régional Nord Pas de Calais
Moins d'une année			
Entre deux et cinq ans			
Plus de cinq ans	X	X	X

Question 3 : Sur quels territoires sont-elles conduites ?

	Conseil régional Alsace	Conseil régional Centre	Conseil régional Nord Pas de Calais
Europe	Basse-Silésie (Pologne) / Fribourg (Suisse) / Haute-Autriche (Autriche) et Espace du Rhin Supérieur (Pays de Bade, Palatinat du Sud, Suisse du Nord Ouest, Alsace)	3 Régions partenaires en Allemagne, République tchèque et Pologne	<p>Projet Era-net Crosstexnet : La Région Nord-Pas de Calais est coordinateur du projet ERA-NETCROSSTEXNET. Ce projet consiste en la mise en commun des ressources budgétaires pour financer des projets R&D&I portant sur les textiles techniques. Composé d'un consortium de 17 partenaires, dont 13 régions, le réseau CROSSTEXNET a déjà initié trois appels à projets pour financer des projets innovants avec de nombreux centres de recherches et des entreprises régionales : à ce jour, 26 projets sont en cours de réalisation impliquant au total 79 PMEs. Le 4^e appel à projet sera lancé en automne 2012.</p> <p>Crosstexnet est une structure à vocation pérénne dont les formes futures de collaboration dépendront de la stratégie européenne « Horizon 2020 » actuellement en cours d'élaboration.</p> <p>En matière de coopération culturelle : Belgique (Communauté flamande & Fédération Wallonie-Bruxelles) / Pologne (Silésie) / Norvège (Rogaland) / Royaume Uni (Pays de Galles) / Italie (Toscane) / Espagne (Castilla la Mancha),</p>

* Actions internationales des acteurs franciliens : quel champ et quels partenariats pour le conseil régional ? »

Question 3 : Sur quels territoires sont-elles conduites ?(suite 1)

		Conseil régional Alsace	Conseil régional Centre	Conseil régional Nord Pas de Calais
Amérique du Nord	Québec			<p>Programme Fulbright :</p> <p>La Région Nord-Pas de Calais contribue à développer les liens d'amitié et de coopération entre la France et les Etats-Unis par l'intermédiaire d'échanges universitaires en offrant des bourses à des étudiants, à des jeunes professionnels et à des chercheurs français et américains, en partenariat avec la Commission franco-américaine (CFA).</p>
Amérique du Sud				<p>Accord avec l'Etat du Minas Gerais, Brésil, depuis 2009</p> <p>Exemple : projet ARCUS - Action en Région de Coopération Universitaire et Scientifique :</p> <p>La Région Nord-Pas de Calais s'est associée, en avril 2011, au dépôt d'un dossier ARCUS auprès du Ministère français des Affaires Etrangères et Européennes. Le but : développer la mobilité étudiante et les projets de recherche entre les deux territoires, autour de 2 grandes thématiques d'intérêt partagé : la Santé et les Territoires"</p>
Afrique du Nord				<p>1 Région partenaire au Maroc</p> <p>Accord avec la Région de DoukkalaAbda, Maroc, depuis 2005, avec la signature en 2006 d'une convention opérationnelle de coopération sur la santé.</p> <p>Par l'intermédiaire des partenariats Institut du Monde Arabe, Institut Français.</p>

Question 3 : Sur quels territoires sont-elles conduites ? (suite 2)

	Conseil régional Alsace	Conseil régional Centre	Conseil régional Nord Pas de Calais
Afrique subsaharienne	Sénégal (Zinguinchor) / Cameroun (Doula ; Yaoundé ; Sa'a ; Bafia ; Akano), essentiellement via l'IRCOD	2 Régions partenaires au Mali et en Mauritanie	<p>Accord avec la Région de Kayes, Mali, - depuis 1994, une convention spécifique santé a été conclue en 2003 après l'organisation d'une mission du Conseil régional.</p> <p>- 2012 : Accompagnement dans le passage au numérique de la radio locale de la Région de Kayes.</p> <p>- 2013 : Déploiement infrastructures télécom et accompagnement pour un site web Région.</p> <p>Accord avec la Région de Saint-Louis, Sénégal, depuis 1997 et accord avec la Région de Matam, Sénégal, depuis 2002</p> <p>Accord avec la Région de Saint-Louis, Sénégal, depuis 1997, et de Matam, Sénégal depuis 2002 : plusieurs actions spécifiques sur la santé ont été menées à bien dans ces deux régions, soutien plus spécifique depuis 2004 au partenariat entre le CHRU de Lille et le CHR de Saint-Louis : les deux centres hospitaliers mènent, dans le cadre de conventions, des actions de coopérations depuis 1991. En 2011, la 4^e convention a été signée et prévoit, pour la période 2011-2014, l'accompagnement du CHR de Saint-Louis dans la définition de ses projets d'établissement de seconde et troisième génération, l'accompagnement au relèvement du niveau d'équipements, la poursuite d'échanges de formations et de personnel, ainsi que l'accompagnement à la construction du CHRU de Saint-Louis.</p> <p>Soutien en 2006 à l'association Couleur Partage. Le projet prévoyait la création et le soutien au fonctionnement d'une case de santé dans la région de Podor.</p> <p>Soutien depuis 2005 à l'association « XIPPI – ouvrons les yeux » intervenant sur la prévention contre le paludisme</p> <p>Le Sénégal s'est engagé en 2005 dans un programme de lutte contre le paludisme qui a déjà eu des résultats spectaculaires. L'intervention de XIPPI s'inscrit dans ce cadre. XIPPI veille à associer développement local et actions de prévention. L'association a mis, et continue de mettre en place, un groupe d'agents de santé communautaires, les Agents Relais de Prévention Paludisme (ARPP), désormais constitués en réseaux. Ces ARPP mènent des actions de prévention pérennisées par le biais d'activités génératrices de revenus (location de tentes, bancs, chaises permettant l'organisation d'événements culturels, création d'un cyberespace...). A terme, XIPPI prévoit son retrait.</p>

*Actions internationales des acteurs franciliens : quel champ et quels partenariats pour le conseil régional ? »

Question 3 : Sur quels territoires sont-elles conduites ? (fin)

	Conseil régional Alsace	Conseil régional Centre	Conseil régional Nord Pas de Calais
Afrique subsaharienne suite	Madagascar, essentiellement via l'IRCOD	<p>Soutien depuis 2011 au Fonds Solidarité Sida Afrique, et à une action de l'ANBEP</p> <p>L'ANBEP a pris en charge 40 femmes vivant avec le VIH sur le département de Kanel, dans la région de Matam. Cette prise en charge est fondée sur un suivi médical, sur des activités d'observance thérapeutique, du soutien psychologique ou un appui social aux plus démunies. En complément une formation est dispensée pour permettre aux bénéficiaires de développer leurs propres activités génératrices de revenus.</p> <p>Le soutien au Fonds permet son développement et son fonctionnement.</p> <p>2012 : co-rédaction avec la Région de Matam du cahier des charges du site web institutionnel (mise en ligne prévue pour le dernier trimestre 2012)</p>	<p>Soutien depuis 2011 au Fonds Solidarité Sida Afrique, et à une action de l'ANBEP</p> <p>L'ANBEP a pris en charge 40 femmes vivant avec le VIH sur le département de Kanel, dans la région de Matam. Cette prise en charge est fondée sur un suivi médical, sur des activités d'observance thérapeutique, du soutien psychologique ou un appui social aux plus démunies. En complément une formation est dispensée pour permettre aux bénéficiaires de développer leurs propres activités génératrices de revenus.</p> <p>Le soutien au Fonds permet son développement et son fonctionnement.</p> <p>2012 : co-rédaction avec la Région de Matam du cahier des charges du site web institutionnel (mise en ligne prévue pour le dernier trimestre 2012)</p>
Moyen Orient		<p>Accord avec la Région d'Analanjirofo, Madagascar, depuis 2006</p> <p>Exemples de projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> 2012 : Installation de l'ADSL dans la capitale régionale d'Analanjirofo, connexion de l'hôtel de Région, des lycées et de l'hôpital Connexion des lycées des 6 districts de la Région. Installation d'un cyber centre dans le district de Maroansetra. 2013 : Installation de l'ADSL dans le district de Sainte Marie. Montée en débit 3G dans le district de Vavatena et de Maroansetra 	
Asie	Chine (Jiangsu) Corée du Sud (Gyeongsangbuk Do)	3 Régions partenaires : Inde, Laos et Chine	De 2004 à 2007 avec les provinces du Centre Vietnam
Océanie			

"Actions internationales des acteurs franciliens : quel champ et quels partenariats pour le conseil régional ? »
18 avril 2013

Question 4 : Quels partenariats avez-vous avec d'autres acteurs régionaux ?

Conseil régional Alsace	Conseil régional Centre	Conseil régional Nord Pas de Calais
<p>Coopération transfrontalière : partenariats réguliers bien établis entre toutes les collectivités (au sein de la conférence du Rhin Supérieur, du Conseil Rhénan) et avec le monde économique (entreprises, chambres de commerce) et universitaire, via la création de la Région Métropolitaine.</p> <p>Solidarité internationale : partenariats bien établis également via l'IRCOD, qui fédère l'action de plus de 80 collectivités et institutions publiques (y compris universités, hôpitaux...).</p> <p>Pour les aides aux associations : appel d'offres communs avec le Département du Bas Rhin, quichet unique.</p> <p>Accords de coopération : mise en place systématique de comités de pilotage regroupant tous les acteurs de la coopération (Chambre de commerce, Alsace International, Agence de l'Innovation, Pôles de compétitivité, Comité régional du Tourisme, Universités...).</p>	<p>Voir rapport</p>	<p>En fonction des zones et des thématiques essentielles figurant dans chaque accord de coopération, les partenariats avec tel ou tel acteur du territoire sont plus ou moins fréquents et formalisés.</p> <p>Nous travailisons avec les collectivités territoriales engagées sur les mêmes régions de coopération que la Région pour faire en sorte de mutualiser l'information et les moyens autant que possible.</p> <p>Les Universités et les chambres consulaires sont plus ou moins associées aux coopérations en fonction de l'importance des thématiques concernées (enseignement supérieur, développement économique, etc) dans l'accord.</p> <p>On peut citer notamment le partenariat, dans le cadre de l'accord de coopération, entre les Chambres régionales de Métiers et d'artisanat du Nord – Pas de Calais et de la Région de Kayes sur un programme de formation aux métiers du bâtiment.</p> <p>Les Universités régionales (Lille 1, 2, 3, Ecole Centrale, Mines de Douai) sont associées notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans la coopération avec le Minas Gerais au Brésil dans le cadre du programme Action en Région de Coopération Universitaire et Scientifique. - L'Université Lille 2 et l'UFR de pharmacie notamment, sont impliquées dans la coopération avec Madagascar au travers d'un programme d'ethnopharmacologie. <p>Enfin, les partenariats avec les associations présentes sur notre territoire sont nombreux, via les dispositifs évoqués à la question 1 notamment, mais également dans le cadre de chacune des coopérations.</p> <p>En matière culturelle, depuis 1996 et avec le soutien d'INTERREG II A et III A : Cr éation du réseau LEAD (LinkedEuroregion Arts Development), ouvert à tout type d'acteurs prêts à accompagner la dynamique partenariale engagée par la Région en Europe, mais aussi dans le Monde.</p> <p>Avec les collectivités territoriales : signatures de volets de coopération culturelle avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Communauté flamande de Belgique (2003), - La Siliésie, le Royaume et la Communauté française de Belgique (2004), - La charte de coopération culturelle multilatérale (2008), (signée entre tous les partenaires ci-dessus mentionnés), - La Région de DoukkalaAbda (Maroc) et la Région de Saint-Louis du Sénégal en 2008, - Le Pays de Galles, la Région de Castilla la Mancha et l'IUAV de Venise en 2009 (en addition des partenaires européens déjà cités : INTERREG IV C TOOL QUIZ), - Un volet de coopération culturel basé sur les mêmes principes est en préparation avec le Minas Gerais.
<p>Europe : le bureau de représentation à Bruxelles est cofinancé par toutes les grandes collectivités (Région, Départements, Strasbourg, Mulhouse) et par les Chambres de Commerce, d'Agriculture et des Métiers. Le dialogue est donc permanent, et l'échange d'informations transparent.</p>		

¹Actions internationales des acteurs franciliens : quel champ et quels partenariats pour le conseil régional ? »

Question 5 : Utilisez-vous des outils destinés à mieux coordonner les actions internationales de ces acteurs?

Conseil régional Alsace	Conseil régional Centre	Conseil régional Nord Pas de Calais
<p>Conférence du Rhin Supérieur, Conseil Rhénan, Région Métropolitaine, IRCOD, Guichet unique solidarité internationale, Bureau Alsace, Comités de pilotage.</p>	<p>L'association Centraides anime, forme et organise l'échange d'expériences entre les acteurs de la solidarité internationale</p> <p>2/ plateforme des collectivités du Nord Pas de Calais engagées à l'international (voir point 6).</p> <p>3/ concertation des collectivités du Nord Pas de Calais dans le cadre des appels à projets du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes pour l'action extérieure des collectivités locales</p>	<p>1/ Lianes coopération : il s'agit d'un réseau de 2 000 acteurs de la coopération et de la solidarité internationale du Nord – Pas de Calais. Ce réseau se veut un espace d'échanges, de concertation et de réflexion collective sur les pratiques de coopération internationale mais aussi une structure d'appui aux projets de coopération au développement au service des initiatives régionales.</p> <p>Il est destiné à favoriser les synergies entre les acteurs de la région et à optimiser les compétences régionales au service des projets et du développement local au Nord et au Sud.</p> <p>2/ plateforme des collectivités du Nord Pas de Calais engagées à l'international (voir point 6).</p> <p>3/ concertation des collectivités du Nord Pas de Calais dans le cadre des appels à projets du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes pour l'action extérieure des collectivités locales</p> <p>4/ l'Espace International : un lieu de coordination</p> <p>La politique économique à l'international s'articule autour de 4 orientations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Internationnaliser les PME Régionales. • Attirer les investisseurs étrangers. • Développer la coopération économique décentralisée. • Communiquer à l'international. <p>La politique de développement à l'international s'inscrit dans les objectifs stratégiques du Schéma régional de développement économique (SRDE), et dans sa gouvernance.</p> <p>La création de l'Espace International s'est inscrite dans la volonté des acteurs économiques du Nord – Pas de Calais de répondre aux défis de la mondialisation de l'économie et du renforcement de la construction européenne.</p> <p>Le renforcement des échanges est en effet un facteur de croissance et de développement durable :</p> <ul style="list-style-type: none"> • dès lors qu'il permet à un nombre croissant d'entreprises de s'adapter à la nouvelle donne de l'économie et d'élargir le socle des entreprises exportatrices ; • dès lors qu'en direction des pays émergents, il se fonde sur un principe de co-développement et qu'il renforce, avec les régions voisines, les coopérations porteuses de développement et de créations d'emplois. <p>Ces objectifs nécessitent</p> <ul style="list-style-type: none"> • de renouveler les formes de leurs actions en direction du tissu économique ; • d'améliorer l'information à destination des entreprises ; • et de renforcer la cohérence des initiatives, la lisibilité des stratégies.

Question 5 : Utilisez-vous des outils destinés à mieux coordonner les actions internationales de ces acteurs? (suite 1)

Conseil régional Alsace Centre	Conseil régional Centre	Conseil régional Nord Pas de Calais
		<p>C'est pourquoi, et pour optimiser les services qu'ils offrent, l'Etat, la Région et le réseau consulaire ont proposé la mise en place d'un pôle international regroupant l'ensemble des acteurs publics et institutionnels ayant vocation à agir pour le développement international du Nord – Pas de Calais et la création d'un lieu dédié à l'international.</p> <p>Unique en France, l'Espace International est ainsi le lieu exemplaire des acteurs économiques qui œuvrent à l'accompagnement des entreprises sur les marchés internationaux et à la promotion de la région. APIM, CRCI, Nord France Invest, UBIFRANCE, WTC et CCI International, la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi Nord-Pas de Calais), Nord France Convention Bureau.</p> <p>2- Une convention de partenariat signée entre l'Etat (DGTPÉ), la Chambre de Commerce et d'Industrie Région Nord-Pas de Calais (CCI International) et le Conseil Régional Nord- Pas de Calais, et intégrant OSEO, la COFACE et les Comité Régional des Conseillers du commerce Extérieur de la France, vise à renforcer l'efficacité et la lisibilité du système de soutien à l'internationalisation des entreprises régionales.</p> <p>Afin de renforcer le cadre opérationnel d'accompagnement d'entreprises françaises à l'international, une nouvelle charte nationale a été signée le 11 juillet 2011 entre l'Etat, l'Associations des Régions de France, l'Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie, l'Union des Chambres de Commerce et d'Industrie Françaises à l'Etranger, le Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur de la France, Ubifrance, OSEO et la COFACE.</p> <p>Cette charte nationale se décline localement, en région Nord-Pas de Calais, et sa mise en œuvre se fait en étroite articulation avec la gouvernance régionale du SRDE. Cette charte régionale a pour objet de préciser les modalités de mise en œuvre en région Nord-Pas de Calais, et notamment l'organisation des moyens humains affectés au dispositif, la définition des rôles des acteurs régionaux et les indicateurs de résultats.</p> <p>3 - D'une manière générale, le mode d'intervention privilégié repose sur la construction de programmes pluriannuels avec les partenaires avec une déclinaison annuelle définie conjointement avec la Région. Un programme d'actions est présenté chaque année incluant des objectifs et une évaluation présentée lors des conférences du SRDE.</p> <p>Concernant l'internationalisation des PME PMI et des pôles d'excellence et de compétitivité, les dispositifs mis en place sont exemplaires et innovants, reposent sur 2 mots : « faire simple » avec une programmation finalisée et articulée avec des pôles d'excellence et de compétitivité et couvrant les différentes étapes de l'internationalisation des PME ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - un interlocuteur unique / CCI International; <p>un avantage pratique pour l'entreprise (le soutien financier apporté par la Région est déduit en amont et évite à la PME une avance de fonds) = Suppression de la logique de guichet : remplacement par le ticket modérateur une logistique simple : pas de dossier lourd à remplir.</p>

Question 5 : Utilisez-vous des outils destinés à mieux coordonner les actions internationales de ces acteurs? (suite 2)

Conseil régional Alsace	Conseil régional Centre	Conseil régional Nord Pas de Calais
		<p>C'est dans ce cadre que le Conseil régional et la CCCI (CCI International) rencontrent tous les ans les pôles d'excellence et de compétitivité afin d'examiner leur programme à l'international et de vérifier leur adéquation avec la nouvelle politique économique à l'international. Un Forum International des Pôles est organisé par la Région 2 fois par an.</p> <p>Artisanat : En 2009, le Conseil Régional et CRMA ont décidé de définir et mettre en œuvre un programme au titre du développement des entreprises artisanales régionales : un service dédié à l'internationalisation des entreprises artisanales été créé au sein de l'espace international avec l'embauche d'un conseiller dédié. Un état des lieux comprenant l'identification des entreprises ainsi que l'identification des secteurs artisiaux porteurs du Nord – Pas-de-Calais a été réalisé. Une articulation a été faite avec l'action menée par Cci International en cohérence avec le programme international régional piloté par le Conseil Régional. Un programme d'actions triennal (avec déclinaison annuelle) s'intègrera dans le cadre du Plan Régional de Développement de l'Artisanat (PRDA) 2007 – 2013 dans le cadre du PRDA</p> <p>En 2010, la Région et Ubifrance ont mis en œuvre un programme expérimental visant à informer, diagnostiquer, former et accompagner les entreprises du Nord – Pas de Calais sur les marchés des organisations internationales (ONU, OTAN, OMS, UNICEF, banques de développement etc.). L'approche proposée consiste en la mise en place d'un programme unique en France avec un coût minime pour les entreprises, sous la forme de 2 séquences structurées, sur une durée de 18 mois reconductible, permettant une approche personnalisée d'accompagnement des entreprises.</p> <p>La Région, UBIFRANCE, CCI International et le CRCCEF ont poursuivi et développés leurs engagements visant à soutenir la politique de développement des V.I.E (Volontariat International en Entreprise) en région Nord–Pas de Calais. Une convention a été conclue afin de compléter et de préciser les modalités de mise en œuvre du dispositif des V.I.E dans la région Nord–Pas de Calais et notamment l'organisation des moyens humains affectés au dispositif, la définition des rôles des acteurs régionaux et les indicateurs de résultats. La Région date, à cet effet, un fonds régional de 3.000.000 € destiné au soutien à la mise à disposition de V.I.E auprès des entreprises régionales du Nord–Pas de Calais. La gestion en est confiée à UBIFRANCE. La gouvernance en matière de promotion, prospection et de recherche d'investisseurs est organisée autour d'une agence régionale forte, fédératrice et élargie (NFX) en prise directe avec les territoires et les pôles.</p> <p>4 - La communication Internationale est l'un des paramètres du développement des territoires. On assiste aujourd'hui à une concurrence entre les régions françaises et européennes pour accroître leur attractivité, notamment par de grandes campagnes de communication. L'enjeu est de s'imposer par une politique de l'image. L'ensemble des partenaires régionaux ont souhaité sous l'impulsion du Conseil Régional (dans le cadre du SRDE) concevoir une stratégie coordonnée et portée par tous. Ce projet a été construit en partenariat et structurera à terme l'action collective afin d'accroître le rayonnement international de notre territoire.</p>

Question 5 : Utilisez-vous des outils destinés à mieux coordonner les actions internationales de ces acteurs ? (fin)

Conseil régional Alsace	Conseil régional Centre	Conseil régional Nord Pas de Calais
		<p>Cette marque sera déclinée par l'ensemble des structures financées par la Région au travers leurs différents outils : plaquette, site internet, stand. La stratégie de communication économique à l'international de la région Nord-Pas de Calais s'articule désormais autour de moyens de promotion et de communication innovants :</p> <p>un espace dédié aux entreprises réunissant l'ensemble des acteurs de l'international en région : l'Espace International une politique de communication à l'international partagée</p> <p>un outil multimédia de marketing territorial qui participe à la mise en œuvre du volet « attraction des investissements étrangers »</p> <p>un plan d'événements 2012 concertés</p> <p>un événement annuel : « la semaine de L'international » qui en 2012 accueillera FUTURALLA.</p> <p>Le Projectcenter est un outil de marketing territorial et de promotion internationale unique en France par sa dimension régionale, sa technologie et son accessibilité à distance pour séduire, attirer les prescripteurs et investisseurs internationaux.</p> <p>Au service des acteurs économiques régionaux, il contribue au développement de la notoriété économique de la région à l'international et à l'accueil de nouvelles activités, créatrices d'emploi sur notre territoire.</p> <p>Il présente de façon originale, attractive et homogène les atouts de la région, de ses territoires, entreprises et pôles de compétitivité et d'excellence</p>

Question 6 : Quelles sont vos propositions pour améliorer votre partenariat avec ces acteurs régionaux ?

Conseil régional Alsace	Conseil régional Centre	Conseil régional Nord Pas de Calais
S'entendre sur des zones de coopération interrégionales prioritaires, afin de mener des actions communes et ciblées (au niveau des collectivités, universités, chambres de commerce).	Evaluations régulières Présence de volontaires	<p>La Région Nord – Pas de Calais s'est engagée, avec de nombreuses collectivités locales, dans un grand projet de « Plateforme des collectivités engagées à l'international ». La création de cet espace d'échange régional entre les collectivités locales à l'international pourrait répondre à quelques principaux objectifs partagés, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'action des collectivités territoriales de la Région Nord-Pas Calais à l'international à travers un espace de mobilisation : intérêt à agir ensemble, effet levier, lobbying vis-à-vis des grandes institutions, anticipation de la réforme des collectivités territoriales ... ; - Donner plus de cohérence aux actions des collectivités de la Région Nord-Pas de Calais à l'international et renforcer les initiatives de mutualisation, pour ainsi garantir une cohérence dans les projets de coopération internationale liés aux mêmes thématiques ou zones géographiques, dans le respect des engagements de l'Etat et de la nouvelle stratégie du Ministère des Affaires Etrangères ; - Permettre aux collectivités locales investies ou non à l'international d'approfondir et ou d'élargir leurs champs de coopération (montée en qualification), sur des sujets liés à l'international et de développer des partenariats entre collectivités et autres acteurs de notre territoire : entreprises, associations, universités, lycées, ... (Effet d'entraînement) et avoir un effet mobilisateur en lien avec des grands événements nationaux ou mondiaux (forum mondial de l'eau, journée de l'Europe ...).

Question 7 : Quel rôle voulez-vous voir jouer à la Région en matière de coordination des acteurs régionaux à l'international

Conseil régional Alsace	Conseil régional Centre	Conseil régional Nord Pas de Calais
<p>De part ses compétences, la Région a un rôle central au niveau de la coordination entre collectivités territoriales, rôle qu'elle doit conserver à l'avenir.</p>	<p>Orientations politiques Animation et formation des acteurs Rencontres et échanges d'expériences</p>	<p>Dans le cadre du développement de l'espace de dialogue et de concertation évoqué ci-dessus, la Région souhaite se positionner en « ensembleur » des dynamiques afin d'encourager la mutualisation des actions et des projets en vue de répondre notamment aux nouvelles exigences de l'action internationale. Il s'agit également pour la Région de réaffirmer son rôle de garant d'une politique favorisant les rééquilibrages régionaux et l'ouverture de la toute la région à l'international.</p> <p>Concernant la mise œuvre opérationnelle de la Coopération Economique Décentralisée, il est envisagé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'organiser un groupe de pilotage régional en vue notamment d'apporter un éclairage et un arbitrage sur les points suivants : <ul style="list-style-type: none"> - de créer un Club de la CED qui permettra de créer une dynamique pour mobiliser, rassembler, fédérer autour de cette dimension, et convaincre qu'il s'agit d'une voie d'avenir à l'international. Il se fixera comme objectif de devenir l'acteur incontournable de la CED en Région Nord-Pas de Calais pour les acteurs régionaux, nationaux et internationaux et veillera à représenter, informer, promouvoir et animer le réseau de la CED. Une Charte sera élaborée en lien avec les instances nationales de la coopération (Ministère des affaires étrangères et européennes, Cités Unies France) et sera l'outil de base pour fédérer les acteurs du Club partageant une même vision d'un développement économique partagé.

Conseils généraux

Question 1 : Menez-vous des actions à l'international ?

Domaine	Yvelines	Essonne	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val de Marne	Val d'Oise
Solidarité internationale	<p>politique « coopération Internationale » : le Département propose des dispositifs de subventions aux associations, communes et collèges depuis 2006. En 2011, une cinquantaine de partenariats étaient actifs, pour un budget réalisé de 406 110€.</p> <p>politique « jeunesse », pour des jeunes de 18 à 25 ans, le Département propose 2 dispositifs, l'un depuis 1999 visant les associations pour la réalisation de chantiers jeunes de solidarité internationale (11 partenariats en 2011, 85 114€), l'autre depuis 1995 permettant à des jeunes de réaliser individuellement un projet à vocation documentaire, scientifique, culturelle ou sportive (17 projets soutenus en 2011 pour un budget réalisé de 18 613 €).</p> <p>Par ailleurs, le Département a apporté son soutien à travers la Fondation de France aux victimes du Tsunami en Indonésie et à celles du séisme en Haïti.</p>	<p>Le Conseil général s'est engagé dès 1998 dans le soutien aux acteurs de son territoire porteurs de projets de solidarité internationale Il a créé le Centre de ressources Essomien de la solidarité internationale en 2003. Ce service public départemental apporte un appui au montage de projets de développement durable et instruit les dossier en vue de l'attribution de subventions et qualifie les porteurs de projets par le biais de formations ; 580 acteurs (associations, collectivité territoriale, EPCI, écoles...) sont aujourd'hui référencés.</p> <p>Initialement réservé aux actions se déroulant dans la zone de solidarité prioritaire, cet appui est possible pour tout projet international s'inscrivant dans un des 4 domaines d'interventions prioritaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - couverture des besoins fondamentaux de l'être humain (en répondant à 1 ou plusieurs des 8 objectifs du « Millénaire pour le développement » adopté par les Nations Unies en 2000) - Développement économique des territoires partenaires pour permettre un développement endogène et ainsi encourager les actions générant des revenus pour les populations des Suds et leur permettre à terme de faire leurs propres choix de développement - échanges culturels, sportifs éducatifs et de savoirs, - soutien à la francophonie. 	<p>Oui</p> <p>Via le monde anime un réseau territorialisé des acteurs de la solidarité internationale, leur offre des ressources méthodologiques et documentaires. Dans ce cadre, chaque année, 30 à 40 projets de solidarité internationale, expertisés, bénéficient d'un financement départemental.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans le cas de catastrophes entraînant des situations d'urgences humanitaires, le Département contribue parfois aux levées de fonds organisées soit par les grandes ONG opérateurs sur le terrain, soit par des organismes qui coordonnent l'intervention des collectivités locales françaises (CUF). Ces trois dernières années, cela a pu concerner Haïti, le Pakistan ou la Corne de l'Afrique 	<p>Dispositif de soutien aux projets de solidarité internationale des associations</p> <p>partenariat à caractère économique avec le Japon, les thématiques abordées dans le cadre de ce partenariat sont de plus en plus diversifiés. Un partenariat avec la Chine vient d'être mis en place, il est également basé sur le champ économique mais avec le souhait de développer une partie touristique et culturelle.</p>		

Question 1 : Menez-vous des actions à l'international ?(suite 1)

Domaine	Yvelines	Essonne	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val de Marne	Val d'Oise
Coopération décentralisée	<p>Dans le cadre de sa politique « coopération internationale », le Département dispose de 10 accords de coopération décentralisée dans six pays (Bénin, Congo-B, Liban, Mali, Sénégal et Togo).</p> <p>Un accord au Maroc n'a pas été poursuivi en 2010. A cette fin, le Département a mobilisé en 2011 702 550€ pour des projets dans une grande variété de domaines du développement local (éducation, santé, eau et assainissement, agriculture...).</p>	<p>Le Département est engagé avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le Mali (2003) - le Québec (2010) Haïti (2012), ce partenariat s'est ouvert à 3 communes <p>La commune de Wuhan en Chine (2007)</p> <p>La Tunisie.</p>	Oui	<p>Le Département de la Seine-Saint-Denis a commencé à développer une politique de coopération décentralisée à partir de 1998. Actuellement 7 protocoles de coopération et un partenariat européen sont en cours. <i>Depuis 1998, un protocole est arrivé à son terme et, s'il n'a pas été formellement clos, est aujourd'hui en sommeil (avec la Province gabonaise de l'Ogooué Maritime) ainsi qu'un partenariat européen (avec l'Association des villes portugaises de la Région de Setiba).</i></p>	<p>5 programmes de coopération décentralisée avec des autorités locales en Afrique du Sud, au Vietnam, en Palestine, au Salvador et au Niger</p>	<p>le partenariat avec le Vietnam du Conseil général du Val d'Oise relève plus de la coopération décentralisée</p>

"Actions internationales des acteurs franciliens : quel champ et quels partenariats pour le conseil régional ? »

Question 1 : Menez-vous des actions à l'international ?(suite 2)

Domaine	Yvelines	Essonne	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val de Marne	Val d'Oise
Export	En 2011, dans le cadre de sa politique « développement économique » plus de 80 professionnels internationaux (Europe, Afrique, Amérique du Sud) ont pu découvrir des sites économiques emblématiques des Yvelines au cours de 5 business tours organisés avec l'Agence régionale de développement d'IdF. Le Département a accompagné en avril 2012, en partenariat avec l'ARD et sur invitation de l'AFII japonaise, des représentants de son pôle de compétitivité Moveo dédié aux nouvelles technologies de l'automobile pour y rencontrer des partenaires industriels potentiels ainsi que les autorités publiques japonaises.	Pas de réponse	Oui	Pas d'action systématique dans ce domaine mais des opérations ciblées comme celle conduite avec des délégations d'entrepreneurs Séquano-dionysiens chez nos partenaires vietnamiens de coopération décentralisée.	Partenariat économique avec Nanning en Chine, soutien au club Chine et collaboration avec l'agence de développement économique	
Animation régionale et Francophonie			réseau Ile-de-France international regroupant la Région et certains départements	Via le monde est un outil d'animation du territoire au niveau départemental sur les secteurs de la solidarité internationale et de l'éducation au développement (mise à disposition de ressources méthodologiques et documentaires, formations, mise en réseau des acteurs, valorisation des pratiques, relais des campagnes d'éducation au développement, ...). Il participe au dispositif régional d'animation territoriale, et reçoit depuis 2012, au titre du travail d'accompagnement spécifique des acteurs du 93, une subvention régionale. Quant aux ressources documentaires, accessibles à tous les Franciliens, elles constituent le plus important centre de ressources pour la coopération au développement et la solidarité internationale d'Ile-de-France ¹¹ .	Initiatives, participation à la SSI	

¹¹Plus de 10 000 références documentaires, dont 6 000 ouvrages, des centaines de DVD et CD-Rom, des expositions

Question 1 : Menez-vous des actions à l'international ?(fin)

Domaine	Yvelines	Essonne	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val de Marne	Val d'Oise
Rayonnement international	<p>politique « développement économique » : le Département est amené à promouvoir la filière automobile « nouvelle génération », à énergie non fossile, en écho aux dispositifs favorisant la recherche-développement qu'il propose aux industriels yvelinois. Cette promotion passe par une présence régulière au Salon automobile de Genève, ou au congrès international ITS World Congress (Orlando, octobre 2011) pour mettre en avant son appel à projets « Véhicule intelligent », en collaboration avec l'Agence régionale de développement de l'Ile-de-France.</p> <p>Le Département est aussi présent pour valoriser le secteur des technologies vertes (présence d'une zone d'activités dédiée sur son territoire), en participant par exemple avec l'Ademe aux Rencontres suisses de l'énergie renouvelables et des technologies environnementales (avril 2011).</p> <p>politique « communication », en lien avec des objectifs d'attractivité du territoire, le Département a pu diffuser des films promotionnels à portée internationale (par exemple, dans les voix Air France).</p>	<p>Depuis 2008, le Département a souhaité intégrer les réseaux européens et internationaux afin de faire valoir son positionnement sur des problématiques diverses. Il participe ainsi à des colloques européens et internationaux qui concourent au rayonnement du territoire. Par ailleurs, les orientations 2013-2015 en cours d'élaboration permettront bien plus de positionner l'Essonne dans un environnement qui se globalise.</p>	<p>Prospection d'entreprises</p> <p>Promotion du territoire des Hauts-de-Seine</p>	<p>Le Département participe régulièrement à plusieurs réseaux internationaux de pouvoirs locaux, avec ce qui s'y joue en termes d'image et de promotion du territoire</p> <p>Le Département est actif auprès des instances européennes pour faire valoir ses intérêts au travers du réseau Ile-de-France Europe qui permet de faire redescendre les informations de l'Union européenne aux collectivités locales, d'accompagner celles-ci pour porter des projets européens, et de mener des actions de lobbying.</p> <p>En termes de mobilité internationale, le Service des Affaires Européennes a pour mission de favoriser l'accès des jeunes du territoire à l'autonomie, à la mobilité géographique et professionnelle. Le Département a mis en place une aide financière, afin de cofinancer des parcours de mobilité pour les jeunes en insertion professionnelle ou en apprentissage, selon une procédure d'appel à projets (30.000 € en 2010).</p>	<p>Musée d'Art contemporain du Val de Marne, Roseraie, Festival de chanson, de danse, de films</p>	<p>Pas de réponse</p>

Question 2 : Depuis combien d'années avez-vous engagé ces actions ?

	Yvelines	Essonne	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val de Marne	Val d'Oise
Moins d'une année						A la suite d'une mission exploratoire en Chine au début 2012, un mémorandum a été signé en novembre 2012 avec la ville de Wuxi.
Entre deux et cinq ans			Solidarité Internationale Prospection et promotion à l'international			
Plus de cinq ans	X	X	Export	Lancement des premiers protocoles de coopération : 1998 Création et ouverture de Via le monde : fin 2001, début 2002	X	Le partenariat avec la Préfecture d'Osaka au Japon fêtera ses 25 ans en 2013. Nous venons de célébrer les 10 ans de partenariats avec la province d'An Giang au Vietnam. Le Comité d'expansion économique du Val d'Oise entretient depuis 1991 des relations avec la Chine grâce à son bureau de représentation à Shanghai.

Question 3 : Sur quels territoires sont-elles conduites ?

	Yvelines	Essonne	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val de Marne	Val d'Oise
Europe	Roumanie, Espagne	Arménie – Région du Tavoush	Avec l'Académie d'Istanbul (Turquie), dans le cadre du programme <i>Comenius regio</i> : sur la question du décrochage scolaire, les bonnes pratiques et dispositifs innovants en direction des élèves en difficulté			
Amérique du Nord	La conférence régionale de la Chaudière-Appalaches au Québec (2010) pour le développement des éco activités et le renforcement de la filière déchet	France				
Amérique du Sud	Bolivie, Brésil, Chili, Haïti, Pérou	Haïti (Départements du Nord, du Sud, du Sud-Est et de la Grande-Anse)	Avec la ville Guarulhos, aire métropolitaine de São Paulo (Brésil) : partenaire d'une coopération tripartite qui implique également Matola	X		
Afrique du Nord	Maroc Tunisie,	Un partenariat est à l'étude pour soutenir la transition démocratique en Tunisie	Avec la Ville de Figueig, dans la Région de l'Oriental (Maroc) : sur l'éducation, la prévention sanitaire, l'eau et l'assainissement, le développement d'une filière de commerce équitable des dattes et de l'artisanat local.			
Afrique subsaharienne	Afrique du Sud, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, RD Congo, Sénégal, Tchad et Togo	Mali – Cercles de Gourma Rharous et Dioïla ; Bénin	Avec la ville de Matola, aire métropolitaine de Maputo (Mozambique) : sur l'éducation, l'appui aux compétences locales, l'urbanisme et la gestion des déchets (avec Guarulhos ; Ci. Amérique du Sud) et les échanges culturels. Avec l'Association des Maires de Ngazidja (Comores) : appui au développement local.	X		

Question 3 : Sur quels territoires sont-elles conduites ? (fin)

	Yvelines	Essonne	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val de Marne	Val d'Oise
Moyen Orient	Liban et territoires palestiniens	les Emirats Arabes Unis	Avec les villes de Djenin, Qalqilya et Tulkarem au Nord de la Cisjordanie (Palestine), en partenariat avec le Département du Val de Marne : sur l'eau et l'assainissement, le développement des équipements municipaux dédiés à la pratique sportive et la lecture publique (bibliothèques). Avec la ville d'Akko (Saint-Jean d'Acre) en Israël : sauvegarde du patrimoine et échanges culturels.	Avec les villes de Djenin, Qalqilya et Tulkarem au Nord de la Cisjordanie (Palestine), en partenariat avec le Département du Val de Marne : sur l'eau et l'assainissement, le développement des équipements municipaux dédiés à la pratique sportive et la lecture publique (bibliothèques). Avec la ville d'Akko (Saint-Jean d'Acre) en Israël : sauvegarde du patrimoine et échanges culturels.		
Asie	Cambodge, Népal, Indonésie, Vietnam, Thaïlande, Mongolie,	La commune de Wuhan en Chine	Cambodge (Banteay Manchey et Siem Reap) Chine, Japon et l'Inde	Avec la Province de Hai Duong (Vietnam) : sur le développement économique, l'eau et l'assainissement, la santé (échanges inter-hospitaliers) et la gestion du patrimoine.	X	Japon (Osaka), Vietnam : Province d'An Giang Chine : Ville de Wuxi Provinces de Jiangsu
Océanie	Australie					

Question 4 : Quels partenariats avez-vous avec d'autres acteurs régionaux ?

Yvelines	Essonne	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis et de leur coordination (Via le monde) :	Val de Marne	Val d'Oise
Dans le cadre des dispositifs de subvention pour accompagner les initiatives des acteurs du 78, de nombreux partenariats avec des associations (une centaine depuis 2000) et des communes (une douzaine) des Yvelines ont ou continuent d'exister.	Le Conseil général soutient l'ensemble des acteurs du territoire dans leurs projets de coopération internationale. Il a contractualisé des partenariats avec l'Université Val d'Evry et Paris Sud afin de soutenir la mobilité internationale des étudiants mais aussi mobiliser la communauté universitaire sur les projets de coopération internationale qu'il mène et la sensibilisation des essoniens aux enjeux des déséquilibres internationaux. Un partenariat est par ailleurs formalisé avec la CCI	a/ Solidarité internationale Le Conseil général des Hauts-de-Seine travaille avec des opérateurs associatifs chargés de la mise en œuvre des programmes de coopération internationale, la plupart présents en IDF. Concernant les dispositifs d'éducation au développement qu'il met en œuvre, il est également en relation avec les collectivités territoriales du ressort territorial, les universités et les associations des Hauts-de-Seine. b/ Export Crée en 1989, autour du Conseil général, Hauts-de-Seine International est un réseau qui rassemble aujourd'hui les 10 partenaires d'appui public à l'export (CCE, Directe, CCI, CMA, CGPME, Medef, Oséo, Coface et Ubifrance). Ce réseau propose chaque année un programme d'actions concertées et adaptées aux besoins des entreprises. La plupart des actions de la CGPME et des chambres consulaires sont cofinancées par le Conseil général..	La vocation de Via le monde est la relation au tissu associatif et le travail partenarial. Via le monde coordonne le réseau départemental des acteurs de la SI : ASI, OSIM, associations d'éducation populaire et de l'éducation au développement, groupes de jeunes ou individuels, établissements scolaires, communes (services Vie Associative, Jeunesse, Relations Internationales). Nous avons plus de 1200 contacts et la lettre électronique ¹² produite à l'attention de ces acteurs —majoritairement associatifs— compte 930 abonnés (au 30 juin 2012).	La Région Ile-de-France le Conseil général de Seine St Denis Les villes de Fontenay sous Bois, Fresnes, l'école vétérinaire d'Alfort, l'Agence de l'eau seine Normandie, le SIAAP, eau de Paris, Arène....	- Collaboration avec les Universités : accompagnement des Universités lors du développement de leurs relations internationales avec les établissements d'Osaka, d'An Giang et de la province du Jiangsu en Chine, aide au portage de projets internationaux, convention avec l'Université de Cergy-Pontoise pour favoriser la mobilité étudiante au Japon... Etablissements culturels : aide au portage de projets de coopération, collaboration sur des événements ponctuels tournés vers l'international, promotion de l'offre culturelle lors des déplacements officiels
			Pour sa fonction documentaire, Via le monde est partenaire-relais du réseau RITMO et, au-delà, à des relations de travail suivies, parfois conventionnées, avec plusieurs plate-forme ou réseaux ressources en développement et solidarité internationale comme l'AIEC, le CRID, le GADR, PSEAU... Avec des Universités (Paris 8 et Paris 13), des centres de recherches (IRD, GEMDEV, GRET).	Pour les actions d'éducation au développement (EAD) conduites par Via le monde, selon les publics visés, des partenariats plus spécifiques s'établissent avec des établissements scolaires de Seine-Saint-Denis (collèges et lycées) et l'inspection Académique, des cinémas et autres opérateurs culturels du territoire, des associations d'EAD et de l'éducation populaire ou des revues spécialisées (Alternmondes).	

¹² « LIJ », pour lettre d'information et de liaison (des acteurs de la solidarité internationale de Seine-Saint-Denis)

Question 4 : Quels partenariats avez-vous avec d'autres acteurs régionaux ? (suite)

Yvelines	Essonne	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val de Marne	Val d'Oise
D'autres partenariats, dont l'objectif est d'enrichir les actions de coopération décentralisée, ont pu ou continuent d'exister. Ils sont tous concentrés en Yvelines : <ul style="list-style-type: none"> - CCI de Versailles - Val d'Oise - Yvelines (Liban) - Yvelines Tourisme (Liban) Comité départemental de la randonnée pédestre (Liban) - Université Versailles St-Quentin en Yvelines (Liban) - Associations ConvoiExceptionnel, Bibliothèque sans frontières (Togo) - Hôpital local de Houdan (Congo-B) 	c/ Prospection et promotion à l'international : <p>L'action de prospection et de promotion est conduite en complément et de façon coordonnée avec l'Agence régionale de développement de la Région Ile-de-France (participation aux salons internationaux dans une tente 'région Ile-de-France' par exemple, prospection dans des pays ou dans des régions non couvertes par l'ARD, ...).</p>	<p>c/ Prospection et promotion à l'international :</p> <p>L'implication du Département dans les réseaux internationaux de pouvoirs locaux et se trouve impliqué dans le travail des commissions thématiques¹³ de Cités et gouvernements locaux unis (CGLU) mais aussi des différents forums d'Autorités locales (FAL, FAL-P¹⁴, OIDP¹⁵, Charte des droits de l'Homme dans la ville...) liés au Forum social mondial, avec un certain nombre d'autres collectivités franciliennes, françaises et étrangères.</p> <p>Le Département participe aussi au réseau Ile-de-France International (IDFI). Initié par la Région et aujourd'hui formalisé par une convention multipartite qui devrait prochainement lancer un portail Internet pour les acteurs franciliens de la coopération et de la S.</p> <p>Par ailleurs, le Conseil général peut être conduit à développer des projets avec certains acteurs-clés du territoire, tels que les Universités ou les chambres consulaires, dont l'ambition est entre autres, de contribuer au rayonnement du territoire des Hauts-de-Seine à l'étranger. Ces partenariats peuvent faire l'objet de conventions de projets</p>	<p>Via le monde est aussi la cheville ouvrière de l'implication du Département dans les réseaux internationaux de pouvoirs locaux et se trouve impliqué dans le travail des commissions thématiques¹³ de Cités et gouvernements locaux unis (CGLU) mais aussi des différents forums d'Autorités locales (FAL, FAL-P¹⁴, OIDP¹⁵, Charte des droits de l'Homme dans la ville...) liés au Forum social mondial, avec un certain nombre d'autres collectivités franciliennes, françaises et étrangères.</p> <p>Le Département participe aussi au réseau Ile-de-France International (IDFI). Initié par la Région et aujourd'hui formalisé par une convention multipartite qui devrait prochainement lancer un portail Internet pour les acteurs franciliens de la coopération et de la S.</p> <p>Par ailleurs, des relations de travail existent entre Via le monde et l'Unité des affaires européennes et internationales de la Région, notamment en termes d'échanges à propos des porteurs de projets qui sollicitent conjointement le Département de la Seine-Saint-Denis et le Conseil régional d'Ile-de-France</p> <p>C'est au titre du travail d'accompagnement des acteurs Séquano-dionysiens qu'une convention a été signée entre la Région et le Département, assortie d'une subvention régionale de 50.500 € pour 2012. Elle a contribué, avec le financement de sessions de formations et de ressources documentaires spécialisées, à la réalisation d'un nouvel outil d'éducation à la solidarité internationale sous la forme d'une exposition valorisant 8 projets associatifs et leur contribution à la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement.</p>	<p>- Acteurs du tourisme : promotion de l'offre touristique lors des déplacements officiels, développement d'outils d'attractivité internationale</p> <p>- Entreprises ayant ou voulant développer des activités dans les territoires partenaires : mise en relation avec des entreprises étrangères, accompagnement de délégations officielles pour appuyer politiquement des coopérations entre entreprises</p> <p>Chambre de Commerce et de l'Industrie du Val d'Oise accompagnement de délégations officielles</p>	<p>- Acteurs du tourisme : promotion de l'offre touristique lors des déplacements officiels, développement d'outils d'attractivité internationale</p> <p>- Entreprises ayant ou voulant développer des activités dans les territoires partenaires : mise en relation avec des entreprises étrangères, accompagnement de délégations officielles pour appuyer politiquement des coopérations entre entreprises</p> <p>Chambre de Commerce et de l'Industrie du Val d'Oise accompagnement de délégations officielles</p>

¹³Plus particulièrement la Commission inclusion sociale, démocratie participative et droits humains (CISDP-DH).

¹⁴Forum des Autorités Locales et Forum des Autorités de périphérie pour des métropoles solidaires, qui s'organisent concrètement au Forum Social Mondial.

¹⁵Observatoire International de la démocratie participative.

Question 4 : Quels partenariats avez-vous avec d'autres acteurs régionaux ? (suite et fin)

Yvelines	Essonne	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val de Marne	Val d'Oise
			<p>Le vernissage de cette exposition a eu lieu le 4 juin 2012 en présence d'une centaine d'acteurs de la SI et de Roberto ROMERO, Vice-président de la Région chargé des affaires européennes et internationales.</p> <p>Au titre de la coopération décentralisée (SRICD) :</p> <p>Pour ce qui relève de la coopération décentralisée, l'un des protocoles est conduit en partenariat avec un autre Département (le Val de Marne). Des actions sont parfois coordonnées avec la Ville de Stains (93), qui a aussi comme partenaire de coopération la ville marocaine de Fighig. Le Département est également associé au Conseil régional d'Ile-de-France dans le cadre du projet A.V.E.C (programme de formation professionnelle conduit au Vietnam sur les métiers de l'eau et l'assainissement).</p> <p>En outre, à l'échelle départementale, le SRICD anime avec Via le monde un « réseau villes » qui réunit régulièrement les professionnels RI-SI et coopération décentralisée d'une vingtaine de collectivités pour des échanges très axés sur nos fonctions métiers.</p> <p>Pour le suivi des échanges économiques ou dédiés au développement économique, particulièrement au Vietnam, la Chambre de commerce et d'industrie de Paris / Seine-Saint-Denis (CCIP) y est associée. Sur les projets eau et assainissement, le Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) est un partenaire récurrent. Dans le domaine sanitaire, plusieurs partenariats inter hospitaliers ont été ou sont en cours.</p> <p>Enfin, pour la réalisation de certaines actions élaborées dans le cadre de nos protocoles de coopération décentralisée, bien que la mobilisation des compétences en interne prévale, il arrive que la maîtrise d'œuvre soit déléguée à une association (rôle, objectifs, durée et financements sont alors précisés et formalisés par une convention).</p>		<p>L'association Ile-de-France – Europe : veille sur les politiques européennes et notamment sur les aides à la coopération concernant les pays avec lesquels le CG 95 a un partenariat</p>

Question 5 : Existe-t-il sur votre territoire des outils de coordination des actions internationales de ces acteurs?

Yvelines	Essonne	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val de Marne	Val d'Oise
<p>Il est plus exact de parler d'une dynamique des acteurs du 78 de la coopération internationale que d'un réseau de ces acteurs. Cette dynamique est entretenue par le Département à travers : des mails d'actualité, des événements mobilisateurs (Assises, campagne de collecte de fonds, conférences), des outils pédagogiques (guides, charte, formations...).</p> <p>Il existe également en dehors du Département des réseaux d'associations que le Département encourage : Réseau des associations pour la coopération internationale en Val de Seine (RACIVS).</p>	<p>Le centre de ressources a une vocation d'animation départementale des acteurs engagés dans des actions internationales.</p>	<p>Solidarité internationale</p> <p>Il n'existe pas à ce jour de plateforme départementale de coordination de la coopération internationale.</p> <p>Cependant, le Conseil général participe à certains réseaux regroupant les acteurs autour de thématiques ou de façon géographique (CUF, réseau Ile-de-France...) auxquels participent d'autres acteurs du territoire.</p>	<p>Centre de ressources Via, le monde qui est l'outil de coordination des actions internationales et de leurs initiateurs. Son site internet dédié www.vialemonde93.net¹⁶ en est le reflet et propose, par exemple, un agenda des initiatives locales, régionales et internationales d'intérêt pour tous les acteurs franciliens de la Si.</p> <p>Le travail de coordination repose sur différents services mis à disposition des porteurs de projets, afin d'améliorer la qualité des projets portés et de favoriser leur mise en réseau :</p> <ul style="list-style-type: none"> Un centre de ressources documentaires (1.364 visites en 2011) et les services documentaires rendus dans ce cadre, Des rendez-vous individuels, permettant d'apporter un suivi méthodologique personnalisé des projets, des contacts et un appui dans la recherche de financements adaptés, Des sessions de formations dispensées aux acteurs de la solidarité internationale et des séances de préparation au départ pour les séjours de jeunes, Des parcours d'Education au développement conduits en établissement scolaire, 	<p>ProJ'aide, dispositif de soutien aux initiatives des habitants du Val de Marne, proposant des formations aux associations dans le domaine spécifique de la solidarité internationale, Plateforme d'échanges avec les services de la région, des départements franciliens avec un travail mené pour la mise en place d'un site internet mutualisant information et offre de formation</p>	<p>Le Conseil général du Val d'Oise a pour volonté de franchir une nouvelle étape dans sa stratégie internationale. C'est dans ce cadre qu'a été adopté, le 21 septembre dernier, le rapport-cadre définissant la stratégie internationale du Département en lien avec le développement de l'attractivité du Val d'Oise.</p>

¹⁶Nombre de connexions uniques de l'ordre de 60.000 /an (59.738 en 2011)

Question 5 : Existe-t-il sur votre territoire des outils de coordination des actions internationales de ces acteurs? (fin)

Yvelines	Essonne	Hauts-de-Seine	Export	Seine-Saint-Denis	Val de Marne	Val d'Oise
Fédération des associations pour le développement de la Région de Matam, Fédération des associations pour le développement de la Région de Tambacounda, Union pour le développement de Podor.		Hauts de Seine international De plus tous les partenaires du réseau Hauts-de-Seine International participent également au comité de parrainage des CCE 92 et le programme départemental d'accompagnement Team Export Hauts-de-Seine permet de mobiliser les dispositifs des partenaires.	Des projets accompagnés par Via le monde et soutenus par le Conseil général, qui réunissent plutôt des publics impliqués dans lesdits projets et des professionnels, Une newsletter électronique, Lili, rédigée par les membres du réseau, qui permet de valoriser les actions portées par les acteurs du territoire	Des micro-rencontres, forme de restitution des projets accompagnés par Via le monde et soutenus par le Conseil général, qui réunissent plutôt des publics impliqués dans lesdits projets et des professionnels, Une newsletter électronique, Lili, rédigée par les membres du réseau, qui permet de valoriser les actions portées par les acteurs du territoire <u>Les Rendez-vous de Via le monde</u> , forums publics d'échanges sur un thème choisi qui s'adressent aux acteurs de la solidarité et de la coopération Internationale et à tous les publics intéressés, Un Marché de Noël équitable et solidaire de Via le monde, ouvert à tous les publics mais principalement fréquenté par les agents départementaux,		Afin de renforcer en amont les stratégies partagées entre les acteurs pour s'accorder sur les "cibles", territoriales choisies, les méthodes et les contenus de coopération proposés, un Comité stratégique de propositions "Val d'Oise International" a été mis en place. Ce Comité réunit des acteurs économiques, universitaires et culturels autour d'élus et techniciens du Conseil général pour échanger sur les pratiques, les besoins et les différentes stratégies de chacun. Il représente une instance de concertation et de validation des actions menées dans ce domaine

Question 6 : Quelles sont vos propositions pour améliorer votre partenariat avec ces acteurs régionaux ?

Yvelines	Essonne	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val de Marne	Val d'Oise
<p>L'action de mobilisation des acteurs de la coopération internationale ne dépasse pas véritablement les frontières du 78, bien que ces acteurs participent pour certains aux Assises franciliennes de la coopération décentralisée, et que le Département ait participé à plusieurs réunions du réseau des collectivités Ile-de-France International. De fait, il n'y a pas réellement de partenariat avec des acteurs régionaux.</p>	<p>Plus que l'amélioration du partenariat avec ces acteurs, il serait bénéfique qu'une coordination entre les différentes parties prenantes soit mise en place par territoire afin d'améliorer les synergies entre dispositifs.</p>	<p>Solidarité Internationale L'amélioration des partenariats dans ce domaine ne requiert pas nécessairement la création d'un organisme ad hoc, qui pourrait se superposer à ce qui existe déjà, mais il importe que le réseau soit fondé sur une gouvernance équilibrée et aboutisse concrètement à des transferts d'information et la mobilisation d'acteurs créateurs de synergies.</p>	<p><u>Via le monde comme boîte à outils méthodologiques</u> Le centre ressource Vla le monde doit aujourd'hui poursuivre son développement et l'amélioration des services répondant aux besoins des porteurs de projets de son territoire. A ce titre, et comme le montre le rapport intermédiaire d'activités mi-2012 adressé au Conseil régional, un certain nombre d'actions mises en place, apportent des résultats satisfaisants en termes d'appui et de concrétisation des projets, de partenariats et de coordination, et doivent être soutenues en conséquence :</p>	<p>Le travail au niveau des administrations du réseau francilien est amené à se poursuivre et le souhait de voir aboutir les efforts pour la création du site Internet mentionné au point 5.</p>	<p>-Mettre en place des systèmes d'échanges d'information souples et réguliers entre le Département et ces acteurs, en particulier avec les établissements d'enseignement supérieur afin de connaître précisément leurs actions, leurs partenariats et favoriser le développement des actions concertées.</p>

Question 6 : Quelles sont vos propositions pour améliorer votre partenariat avec ces acteurs régionaux ? (fin)

Yvelines	Essonne	Hauts-de-Seine	Prospection et promotion à l'international :	Seine-Saint-Denis	Val de Marne	Val d'Oise
			<p>L'amélioration des partenariats dans ce domaine ne requiert pas de formalisation spécifique, ou la création d'organismes ad hoc. Leur efficacité repose sur l'intensité du réseau, et le partage d'une stratégie dans le domaine de l'attractivité et du développement du territoire</p>	<p>Réalisation d'outils de capitalisation permettant de valoriser les actions issues du territoire de la Seine-Saint-Denis et les bonnes pratiques en la matière.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Via le monde comme observatoire local des pratiques solidaires <p>Il s'agit de développer la fonction ressource de Via le monde en tant que producteur de données sur les pratiques départementales, visant la valorisation et la mobilisation des acteurs de la solidarité internationales, associatifs ou institutionnels. Au vu des premières données construites sur le territoire de la Seine-Saint-Denis¹⁷, une attention particulière paraît justifiée à la fois pour décrire et donner à voir l'état des pratiques et pour adapter encore plus précisément les services proposés aux besoins des acteurs locaux.</p> <p>A ce titre, et pour permettre le développement de ces missions, il est souhaité que l'appui du CRIIF à plusieurs des missions de Via le monde, sous forme de subvention au Département au titre de l'animation régionale, soit accentué et fasse l'objet d'une convention triannuelle 2013-2015.</p>		

¹⁷ Selon une étude conduite par l'agenceCoop'dec Conseil, hors Paris, la Seine-Saint-Denis est le département francilien qui compte le plus grand nombre d'associations de solidarité Internationale (ASI). Si l'on se rapporte à la création de nouvelles associations en France métropolitaine sur l'année 2008, la proportion d'associations de solidarité Internationale nouvellement créées est de 17 % pour la Seine-Saint-Denis (record de France) pour 10,5 % au niveau de la région et 5,6 % au niveau national. Par contre, toutes thématiques associatives confondues, la Seine-Saint-Denis enregistre l'un des plus faibles taux de création de la région. En résumé, le tissu associatif global de la Seine-Saint-Denis est tendanciellement plus faible qu'ailleurs sauf dans un champ, celui de la solidarité Internationale où, inversement, la Seine-Saint-Denis est largement devant tous les autres départements.

"Actions internationales des acteurs franciliens : quel champ et quels partenariats pour le conseil régional ? »

Question 7 : Quel rôle voulez-vous voir jouer à la Région en matière de coordination des acteurs régionaux à l'international ?

Yvelines	Essonne	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val de Marne	Val d'Oise
<p>la Région joue déjà un rôle important en matière de formation des associations de solidarité internationale. Ce rôle pourrait avoir des prolongements en matière de subventions aux associations, par exemple à travers l'animation d'une réflexion en vue d'harmoniser (sans forcément standardiser) les dossiers de demande de subventions que les associations adressent aux collectivités locales, ce qui faciliterait ensuite la constitution des dossiers pour les associations et les financements croisés entre collectivités. Les mécanismes de subvention pourraient rester propres à chacune des collectivités.</p> <p>Concernant le développement économique, les entreprises du 78 pourraient bénéficier d'une meilleure connaissance des marchés étrangers potentiels. Si certains partenaires régionaux partageaient leurs connaissances de ces marchés ils pourraient à la fois aider ces entreprises à se développer et apporter de nouvelles compétences dans des pays partenaires de la coopération décentralisée.</p>	<p>Il pourrait être proposé de mutualiser un certain nombre de moyens en ce qui concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les évaluations à l'étranger des projets soutenus par les différentes collectivités afin de démultiplier la présence francilienne dans les territoires partenaires mais également de mieux mesurer l'impact pour la Région des différentes politiques publiques en la matière. 	<p>Solidarité Internationale</p> <p>La région pourrait avoir une valeur ajoutée à regrouper régulièrement non seulement les collectivités territoriales, mais également les acteurs intéressés et impliqués à l'international dans la perspective d'échanger des informations et de trouver des pistes d'intervention communes/en synergie.</p> <p>Export</p> <p>Coordination non directive : recherche de synergies et d'objets/méthodologie de mutualisation, partage des initiatives départementales. Information sur le suivi de la charte régionale export.</p>	<p>Que la Région renforce son soutien aux têtes de réseau de chaque territoire francilien qui en dispose, de façon à compléter son action actuelle, démontrant déjà un engagement à l'international déterminé, mais nécessitant aussi une dimension complémentaire : celle de l'appui à la production de compétences et de ressources locales ;</p> <p>Que la Région valorise et encourage les dispositifs d'accompagnement et de mise en relation avec les acteurs associatifs pour travailler avec eux l'ancre territorial de la solidarité internationale et le développement d'une citoyenneté cosmopolitique en Ile-de-France ;</p> <p>Prospection et promotion à l'international :</p> <p>Coordination non directive : recherche de synergies et d'objets/méthodologie de mutualisation.</p> <p>Le rôle de la Région, qui cherche à coordonner les actions selon les thématiques d'intervention à l'international, pourrait s'attacher à la création des synergies entre les différents secteurs d'actions extérieures en faveur d'un développement global du territoire.</p>	<p>Intérêt des mutualisations et collaborations sur des projets définis (AVEC pour le Vietnam, par exemple), échange de pratique, dans le respect de nos spécificités et diversités d'approche</p> <p>Qu'elle mette en place une Conférence Responsables internationales aux relations de toutes les collectivités franciliennes, comme espace d'échange d'expériences et de réflexion partagée, fonctionnant sur le mode horizontal du réseau. L'objet de cette conférence serait moins de s'y sentir « en représentation » que de partir des expériences conduites, des questionnements, des objectifs poursuivis, voire des échecs et enseignements qui peuvent en être tirés. Ce cadre d'échange serait certainement propice aux rapprochements et synergies souvent difficiles à construire.</p>	<p>- La Région pourrait mettre à disposition son expertise technique en aidant les acteurs régionaux dont les collectivités territoriales à répondre à des appels à projets aussi bien européens que nationaux.</p> <p>De la même manière, certaines actions collectives pourraient être mises en place sous la coordination de la Région afin que les bénéfices des actions menées collectivement bénéficient au plus grand nombre.</p>

"Actions internationales des acteurs franciliens : quel champ et quels partenariats pour le conseil régional ? »

Question 7 : Quel rôle voulez-vous voir jouer à la Région en matière de coordination des acteurs régionaux à l'international ?

Yvelines	Essonne	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val de Marne	Val d'Oise
Aujourd'hui seul notre partenaire l'Agence régionale de développement (ARD Ile-de-France) propose d'accompagner les entreprises du 78 dans leurs démarches à l'international, mais seulement en Europe et aux Etats-Unis.				<ul style="list-style-type: none"> - Des groupes de travail thématique en fonction d'une zone géographique et/ou des actions menées à l'international, avec des acteurs de différentes natures, pourraient être organisés pour une meilleure compréhension des enjeux de tous et de leur mode d'action. Cela faciliterait l'élaboration de projets concertés. - Une mutualisation de documents promotionnels des différents acteurs pourraient être faite par la région pour qu'un acteur ayant une action forte à l'international puisse à la fois mener à bien son action mais également informer ses partenaires internationaux d'autres champs d'activités. 	

Question 1 : Avez-vous réalisé des travaux dans ce domaine ?

Auvergne	Centre	Champagne Ardenne	Nord - Pas de Calais	Picardie	Poitou-Charentes	PACA
Rédaction d'une note de présentation sur la coopération décentralisée en septembre 2007	N'a pas réalisé de travaux sur la coopération internationale. Il a été sollicité pour donner son avis sur le rapport annuel d'activité de la coopération décentralisée notamment en 2005, 2009, 2011, et juin 2012.	Rapport intitulé «Coopération internationale & décentralisée : de nouveaux objectifs».du 5 octobre 2007	N'a pas produit de travaux spécifiquement consacrées aux actions régionales et à leur coordination. Un rapport intitulé « Nord- Pas de Calais Région internationale ? » a été présenté en Séance plénière, complété d'un Avis « Pour une stratégie d'accueil des publics étrangers en Nord-PdC : mieux accueillir étudiants, professionnels, touristes » en avril 2010.	rien	Non	La Commission Relations Internationales, Europe et Eurorégion a lancé une étude sur « <i>le positionnement à l'international de la région Paca</i> » en janvier 2012. En 2008, elle a répondu à une saisine sur « <i>La place et le rôle de l'économie régionale dans la construction de l'espace euro-méditerranéen</i> » , (rapport et avis adopté à l'unanimité le 9 décembre 2008, rapporteur Jean-François BIGAY).

Question 2 : Quelle approche avez-vous des actions menées par le Conseil régional de votre région dans les domaines suivants ?

	Auvergne	Centre	Champagne Ardenne	Nord - Pas de Calais	Picardie	Poitou-Charentes	PACA
Fonctionnelle	/	/	/	<p>Les actions à l'international du Conseil régional relèvent de Vice-présidences différentes, notamment du VP en charge des relations internationales, partenariats associatifs et économie solidaire, du VP Développement économiques, nouvelles technologies et formation permanente et du VP en charge de l'Europe.</p> <p>La commission « relations internationales » du CESER (sous le précédent mandat le Vice-président délégué, en l'absence de commission dédiée à l'international), s'informe des actions menées par le Conseil régional en matière de coopération décentralisée/ solidarité internationale. En outre, en s'associant avec la commission « Développement économique » du CESER, elle s'informe également des actions relevant plus particulièrement de l'export et du rayonnement international.</p> <p>Durant l'actuel mandat, la commission « relations internationales » a auditionné en mai 2008 la Vice-Présidente du Conseil régional en charge des « relations internationales, partenariats associatifs et économie solidaire » puis la nouvelle Vice-présidente « Citoyenneté et relations internationales » en octobre 2010 et février 2012.</p> <p>La commission a également auditionné début 2010 le Directeur Délégué à l'action économique en charge de l'international au Conseil régional. 4 axes d'intervention sont mis en œuvre dans le cadre du SRDE (appui à l'international des entreprises, prospection, promotion et recherche d'investisseurs, coopération éco décentralisée et communication économique à l'international).</p>	/	/	/

Question 2 : Quelle approche avez-vous des actions menées par le Conseil régional de votre région dans les domaines suivants ? (suite)

	Auvergne	Centre	Champagne Ardenne	Nord - Pas de Calais	Picardie	Poitou-Charentes	PACA
Solidarité internationale	/	Pour nous, la solidarité internationale est la volonté collective et commune de changer des inégalités, des injustices, des déséquilibres entre certains pays. Les valeurs de la solidarité internationale sont défendues par la Région Centre à travers son appui financier à des projets initiés par des collectivités locales, des ONG, des jumelages européens et des établissements publics régionaux. Le Conseil régional accorde des soutiens exceptionnels aux pays et régions sinistrées par une catastrophe naturelle (par exemple Haïti)	/	/	/	Soutien au monde associatif par le Conseil régional. Le CESER a demandé l'élaboration d'un cadre plus précis sur les règles d'attribution de subventions régionales aux associations	/
Coopération décentralisée	/	9 accords de coopération décentralisée La Région de Mopti au Mali, la Région du Gorgol en Mauritanie, la Province de Luang-Prabang au Laos, le Land de Saxe-Anhalt en Allemagne, la Région de Pardubice en République tchèque, la Région de Cracovie en Pologne, la Province du Hunan en Chine, l'Etat du Tamil-Nadu en Inde et la Région de Meknès-Tafalalet au Maroc.	/	/	/	Le CESER est informé par les documents régionaux sur les actions mises en œuvre. Il n'existe pas de commission au Conseil régional sur les questions internationales, à l'image de celle du CESER 'Coopérations, Atlantique, Europe). Le CESER a suggéré une plus grande association des acteurs locaux à ces actions. La mise en œuvre de dispositifs élaborés au niveau régional (comme les bourses régionales Désir d'entreprendre) dans les régions partenaire est approuvée.	

¹ Actions internationales des acteurs franciliens : quel champ et quels partenariats pour le conseil régional ? »

Question 2 : Quelle approche avez-vous des actions menées par le Conseil régional de votre région dans les domaines suivants ? (fin)

	Auvergne	Centre	Champagne Ardenne	Nord - Pas de Calais	Picardie	Poitou-Charentes	PACA
Export	Un travail à l'export a été réalisé récemment mais du point de vue exclusivement économique (téléchargeable sur le site du CESER)	Pas de réponse	Pas de réponse	Rien	Rien	Rien	x
Animation régionale et Francophonie			Pas de réponse	Rien	La présidente du Conseil régional est Présidente de l'Association Interrégionale des régions francophones mais le CESER ne dispose que de très peu d'information sur ce réseau.		

	Auvergne	Centre	Champagne Ardenne	Nord - Pas de Calais	Picardie	Poitou-Charentes	PACA	
Rayonnement international	Rien	Le Conseil régional a comme objectif le rayonnement du Centre à l'étranger c'est-à-dire la valorisation du territoire et de son expertise par le biais des coopérations institutionnelles, culturelles, intellectuelles et économiques. Action d'aides économiques des entreprises à l'international : à travers sa politique économique, la Région cherche à renforcer le développement de ses exportations et la présence de ses entreprises à l'étranger. L'agence de développement économique Centréco/Centreexport accompagne les entreprises à l'international lors d'actions collectives (salons, missions, mini expositions). Cette aide concerne 13 filières économiques et 15 destinations en Europe et dans le monde. De plus, il existe des Contrats d'Appui aux Projets (CAP) dont l'objectif est d'attribuer des aides aux entreprises. CAP-Développement - volet international propose des subventions à celles qui font une première démarche à l'international ou attribue une avance remboursable pour positionner les entreprises en dehors de l'UE dans le cadre d'un programme annuel.		Pas de réponse	Rien	Rien	Rien	x

"Actions internationales des acteurs franciliens : quel champ et quels partenariats pour le conseil régional ? »

Question 3 : Depuis combien de temps avez-vous engagé ces actions ?

	Auvergne	Centre	Champagne Ardenne	Nord - Pas de Calais	Picardie	Poitou-Charentes	PACA
Moins d'une année			Avenir : Pologne (Silésie) Allemagne (Rhénanie)	pas de réponse			Tunisie, Sénégal Palestine, Maroc Liban
Entre deux et cinq ans	X		Brésil, Maroc, Madagascar Mali				Plan d'action pour la méditerranée en 2009
Plus de cinq ans	X	X	X	X	X	X	

Question 4 : Sur quels territoires sont-elles conduites ?

	Auvergne	Centre	Champagne Ardenne	Nord - Pas de Calais	Picardie	Poitou-Charentes	PACA
Europe	Bosnie Portugal (Norte)		Belgique (Wallonie) République Tchèque (région de la Vysocina) - Slovaquie (région de Nitra) - Russie (Oblast d'Orel). - Hongrie (Grande Plaine du Nord)	Rien			Italie : la Campanie Espagne : 'Andalousie Arménie : Région de Lori *Turquie : Région d'Izmir
Amérique du Nord	Canada (conférence régionale des Etats du Bas-St-Laurent)				Rien	Québec	
Amérique centrale et Caraïbes	Haiti						Haiti
Amérique du Sud				Brésil (MinasGerais)	Rien		Brésil (São Paulo)
Afrique du Nord	Maroc (Meknès-Tafilalet)		Maroc (région de l'Oriental)	Maroc KouakalaAbda	Rien		Maroc :Tanger-Tétouan Algérie :Wilayas d'Alger et de Boumerdès Tunisie :Gouvernorats de Tuniset de Kasserine Egypte : Gouvernorat d'Alexandrie

"Actions internationales des acteurs franciliens : quel champ et quels partenariats pour le conseil régional ? »

18 avril 2013

Question 4 : Sur quels territoires sont-elles conduites ? (fin)

	Auvergne	Centre	Champagne Ardenne	Nord - Pas de Calais	Picardie	Poitou-Charentes	PACA
Afrique subsaharienne	Madagascar (Vakinankaratra)	Mali Région de Mopti	Bénin (départements du Borgou /Alibori)	Mali (Kayes)	Rien	Sénégal (Fatick)	Grande Comore Île de Ngazidja
	Mali (Tombouctou)	Mauritanie Région du Gorgol	Togo (région centrale)	Madagascar (Analanjirofo)			Sénégal Région de Ziguinchor
Moyen Orient							Liban Sud, Israël (Haïfa) Territoires palestiniens : Gouvernorat de Khan Younis Palestine Gouvernorat d'Hébron
Asie	Chine (Liaoning)	Laos (Province de Luang-Prabang)				Vietnam (Thua-Thien-Huë)	Syrie Gouvernorats de Lattaquié et Alep
	Inde (Villages de Pondichéry)	Chine (Province du Hunan)				Inde (Tamil Nadu)	Chine Province du Guangdong
Océanie		Inde (Etat du Tamil-Nadu)					

*Actions internationales des acteurs franciliens : quel champ et quels partenariats pour le conseil régional ? »

Question 5 : Si des partenariats avec les acteurs régionaux ont été développés, vous semblerait-ils adapté et pourquoi ?

Auvergne	Centre	Champagne Ardenne	Nord - Pas de Calais	Picardie	Poitou-Charentes	PACA
Pas de réponse	<p>La Région offre aux acteurs régionaux de la coopération internationale l'opportunité d'accéder à un soutien financier afin de faciliter leurs interventions. Dans ce but, deux dispositifs ont été mis en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'un en faveur des actions de solidarité internationale mise en œuvre en dehors des zones prioritaires, qui permet chaque année de soutenir des projets le plus souvent conduits dans une logique Nord/Sud ; - L'autre en faveur d'actions portées par les jumelages européens impliquant la jeunesse. <p>Bien qu'il reconnaisse l'efficacité de ces actions envers les acteurs régionaux, le CESER regrette que le nombre d'acteurs ne soit pas équitablement réparti entre les six départements de notre région. En effet, les deux départements qui comptent le plus de dossier subventionnés sont le Loiret (capitale régionale) et l'Indre-et-Loire (lieu où se déroulent les traditionnelles rencontres de la coopération internationale).</p>	<p>Pas de réponse</p>	Rien	<p>Les partenariats avec les acteurs locaux sont ponctuels et non formalisés.</p> <p>Des concertations seraient souhaitées avec les têtes de réseaux régionaux, notamment la chambre régionale d'agriculture qui pourrait appuyer les programmes agricoles.</p>		<p>Lire les 14 propositions que nous avions émises en 2008, et qui sont la traduction du positionnement du CESER Paca sur certains domaines de la politique régionale</p>

Question 6 : Existe-t-il sur votre territoire des outils de coordination des actions internationales de ces acteurs?

Auvergne	Centre	Champagne Ardenne	Nord - Pas de Calais	Picardie	Poitou-Charentes	PACA
Existence de CERAPCOOP, dispositif d'information et d'appui pour tous les acteurs de la région Auvergne impliqués ou souhaitant s'impliquer dans des actions de coopération et de solidarité internationale.	Depuis 2001, la Région s'appuie sur l' association Centreidér , collectif régional des acteurs de la coopération et de la solidarité internationale, qui regroupe collectivités locales, associations publiques et établissements régionaux impliqués dans la coopération internationale, pour réaliser les missions suivantes : <i>Identification : le recensement des acteurs régionaux ; Formation : la formations continue des acteurs ; Information : la diffusion et les partage d'informations, la capitalisation et la mutualisation des bonnes pratiques ; Conseil : l'accompagnement individualisé et l'appui aux acteurs ;</i>	Le Réseau des Élus, Citoyens et Professionnels pour la Coopération (RECIPROC) a été créé en 2003. <i>Identification : le recensement des acteurs régionaux ; Formation : la formations continue des acteurs ; Information : la diffusion et les partage d'informations, la capitalisation et la mutualisation des bonnes pratiques ; Conseil : l'accompagnement individualisé et l'appui aux acteurs ;</i>	Lors de son intervention devant la commission « relations internationales » en février 2012, la Vice-présidente « Citoyenneté et relations internationales » de la Région a évoqué les conclusions tirées de la journée régionale organisée par le Conseil régional en octobre 2011 sur « La coopération Internationale au service des projets de territoire ». Il s'agit pour elle de poursuivre la dynamique engagée en constituant avec les Collectivités une plate-forme régionale de la coopération internationale. L'idée est de : - Renforcer la coopération internationale, et de - Valoriser le rôle de la coopération Internationale dans le développement local.	Rien	Il existe un outil de coordination des associations de solidarité internationale la Coordination des associations de coordination Internationale (CASI) créée en 2006 et soutenue par le Conseil général (subvention forfaitaire de 20.000€)	Lire les 14 propositions que nous avions émises en 2008, et qui sont la traduction du positionnement du CESER Paca sur certains domaines de la politique régionale

⁶ Actions internationales des acteurs franciliens : quel champ et quels partenariats pour le conseil régional ? »

Question 7 : Quelles sont vos propositions pour améliorer les partenariats avec ces acteurs régionaux ?

Auvergne	Centre	Champagne Ardenne	Nord - Pas de Calais	Picardie	Poitou-Charentes	PACA
Pas de réponse	La Région Centre organise chaque année des rencontres de la coopération internationale en région Centre dans la ville de Tours. Ces rencontres étant des moments très informatifs, d'échange et de découverte, il semble au CESER qu'elles pourraient être « tournantes » c'est-à-dire organisées chaque année dans un département différent afin d'éveiller l'esprit de coopération dans les départements les moins actifs.	Pas de réponse	Rien	Le CESER a régulièrement proposé la création d'une commission du Conseil régional dédiée à ces questions qui permettrait de structurer la réflexion et les orientations et serait à même d'échanger lus directement avec les acteurs régionaux.	Lire les 14 propositions que nous avions émises en 2008, et qui sont la traduction du positionnement du CESER Paca sur certains domaines de la politique régionale Propose de nous transmettre leur étude	

Question 8 : Quel rôle voulez-vous voir jouer à la Région en matière de coordination des acteurs régionaux à l'international ?

Auvergne	Centre	Champagne Ardenne	Nord - Pas de Calais	Picardie	Poitou-Charentes	PACA
Pas de réponse	Dans un souci de cohérence, à l'instar du SRADDT, le CESER souhaiterait voir la Région s'affirmer en chef de file à l'égard des autres collectivités, des associations et des ONG afin de faciliter la cohérence et la synergie des actions.	Pas de réponse	Rien	Rien	Rien	Lire les 14 propositions que nous avions émises en 2008, et qui sont la traduction du positionnement du CESER Paca sur certains domaines de la politique régionale

Associations et organismes

Question 1 : Menez-vous des actions à l'international ?

Domaine	Chambre régionale des métiers	Conférence des Grandes écoles	France Volontaires
Solidarité internationale		La CGE mène des actions internationales soit en tant qu'institution stricto sensu soit en tant que coordinatrice des actions de ses écoles membres, les deux approches se rejoignant dans l'objectif d'un plus grand bénéfice pour ses membres	Mobilisation de volontaires et l'accompagnement de ces volontaires sur le terrain
Coopération décentralisée			Mobilisation de volontaires et l'accompagnement de ces volontaires sur le terrain
Export	Oui		
Animation régionale et Francophonie			Mobilisation de volontaires et l'accompagnement de ces volontaires sur le terrain
Rayonnement international	Oui	<p>1.1. Relations institutionnelles :</p> <p>La CGE est en relation avec plusieurs conférences de recteurs d'universités (ou d'établissements d'enseignement supérieur), avec lesquelles elle entretient des échanges sur l'évolution du système des grandes écoles. Avec certaines d'entre elles, des accords institutionnels ont été signés, mentionnant des niveaux de coopération et d'échanges possibles entre grandes écoles et établissements d'enseignement supérieur des pays concernés. Certains accords concernent des projets conjoints de recherche, autre domaine développé au plan International par la CGE, via l'association ARIEL qu'elle a créée en 2000 (voir annexe 1)</p> <p>La CGE est en relation avec les ambassades étrangères en France, à qui elle fournit des informations, qui la sollicitent pour participer à des rencontres ou des actions à mener avec les établissements d'enseignement des pays qu'elles représentent.</p> <p>La CGE réserve aux établissements étrangers la possibilité d'adhérer et de faire partie de son collège « Ecoles » : 14 universités étrangères sont membres à ce jour.</p> <p>Travail en liaison avec le ministère des Affaires étrangères : La CGE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - participe à des comités mixtes visant à faciliter les échanges et les équivalences de diplômes avec des pays étrangers. - fait partie de jurys ou de conseil de programmes ou d'instances sous la responsabilité du MAE ou intergouvernementaux : ECOS, bourses Eiffel, programme ARCUS, Université franco-italienne, etc 	

Question 1 : Menez-vous des actions à l'international ? (fin)

Domaine	Chambre régionale des métiers	Conférence des Grandes écoles	France Volontaires
Rayonnement International (2/2)	<p>- participe au comité de pilotage des CEF et à la convention CEF, facilitant la venue d'étudiants étrangers dans les grandes écoles, qui peuvent adhérer individuellement à cette convention.</p> <p>- est en relations avec les ambassades françaises à l'étranger, à qui elle fournit des informations ; elle participe à des journées organisées par les postes sur l'enseignement supérieur français.</p> <p>Travail en liaison avec CampusFrance : La CGE fait partie du conseil d'administration de CampusFrance (et conserve son siège dans le nouvel EPIC incluant EGIDE et le CNOUS) ; elle participe à des actions communes (par exemple : des salons, la préparation du forum franco-chinois), intervient éventuellement lors des journées consacrées à un pays donné ; elle participe aux sessions de formation des personnels CampusFrance en poste à l'étranger</p> <p>Travail avec des organismes : La CGE est en relation avec des organismes étrangers ou intergouvernementaux ou bi-voire multilatéraux, tels que : British Council, DAAD, Office méditerranéen de la jeunesse, Office franco-qubécois de la jeunesse, UNESCO.... Le travail en commun consiste à faciliter les échanges à tous niveaux, promouvoir les programmes des grandes écoles, leur permettre de participer à des appels d'offres.</p> <p>Communication La CGE est souvent sollicitée par des délégations étrangères (de recteurs d'universités, de représentants d'organismes...) qui viennent s'informer sur le système des grandes écoles. La CGE diffuse de l'information sur les grandes écoles via une lettre électronique, Grand Angle, envoyée à des partenaires étrangers</p> <p>Commission Relations internationales Toutes ces actions sont coordonnées par la commission des Relations internationales, qui en outre, mène des actions géographiques via des groupes dédiés. A titre d'exemples, non exhaustifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Le groupe Pays Nordiques a permis la signature d'accords avec la Suède et la Norvège ; il a organisé pendant 10 ans des missions et des séminaires de contact favorisant la connaissance mutuelle entre universités scandinaves et grandes écoles ; ○ Le groupe Asie a coordonné l'accueil d'étudiants malaisiens dans les grandes écoles et assure une représentation de la CGE dans des salons (à Taiwan, en Corée,...) ; ○ Le groupe Amérique latine a coordonné l'accueil d'étudiants brésiliens dans les grandes écoles lors du lancement du programme Brafitec et suit les évolutions de ce programme. <p>Le Bureau GE-TH, association créée en 1958 pour promouvoir les relations avec l'Allemagne, est par convention, chargé des relations avec l'Allemagne de la CGE. (voir annexe 2) Cette commission est à l'interface entre les interlocuteurs extérieurs et les grandes écoles</p>		

"Actions internationales des acteurs franciliens : quel champ et quels partenariats pour le conseil régional ? »

Question 2 : Depuis combien d'années avez-vous engagé ces actions ?

	Chambre régionale des métiers	Conférence des Grandes écoles	France Volontaires
Moins d'une année			
Entre deux et cinq ans			
Plus de cinq ans	Oui	<p>La CGE a été créée en 1973. En 1981, elle créait une commission des Relations internationales, mais certaines actions (avec l'Allemagne notamment) ont commencé bien avant.</p> <p>Dès la création des programmes européens tels qu'Erasmus ou Tempus la CGE et ses écoles se sont investies doublement dans les relations internationales</p>	France Volontaires, ancialement l'AFVP, existe depuis 1963

Question 3 : Sur quels territoires sont-elles conduites ?

	Chambre régionale des métiers	Conférence des Grandes écoles	France Volontaires
Europe	Allemagne, Italie	Oui	
Amérique du Nord	Etats-Unis(New York) – Canada	Oui	Oui
Amérique du Sud		Brésil, Chili, Colombie ...	Oui
Afrique du Nord		Burkina Faso, Cameroun, Sénégal...	Oui
Afrique subsaharienne		Turquie, Liban, Israël	Oui
Moyen Orient	Emirats Arabes Unis	Chine, Malaisie, Inde, Thaïlande, Vietnam, Corée)	Oui
Asie			
Océanie		Australie	Oui

"Actions internationales des acteurs franciliens : quel champ et quels partenariats pour le conseil régional ? »
18 avril 2013

Question 4 : Quels partenariats avez-vous avec d'autres acteurs régionaux ?

Chambre régionale des métiers	Conférence des Grandes écoles	France Volontaires
Animation du réseau export des 8 Chambres départementales de métiers et de l'artisanat en Ile-de-France.	<p>La CGE est une association regroupant des établissements de la France entière qui n'a pas de relations particulières avec des instances régionales.</p> <p>Au plan français, ce sont surtout les écoles qui sont engagées avec celles-ci.</p> <p>Il arrive que la CGE ait des liens avec des instances régionales étrangères : par exemple le CCURB (Centre de coopération universitaire franco-bavarois).</p>	<p>France Volontaires est actuellement partenaire du CG Yvelines, du CG Essonne, de la Ville de Guyancourt, de la Ville de Montgeron, de la Ville de Paris, de la Ville de Goussainville et de l'ARENÉ.</p>
Rapprochement informel avec d'autres partenaires de l'export en région Ile-de-France :	Ubifrance, Coface, Oséo, CNCCEF, DIRECCTE, INPI, Douanes, Ateliers d'Art de France.	

Question 5 : Utilisez-vous des outils destinés à mieux coordonner les actions internationales de ces acteurs ?

Chambre régionale des métiers	Conférence des Grandes écoles	France Volontaires
Pas de réponse	Non, pas particulièrement	<p>Nous n'avons pas d'outil spécifique de coordination à l'échelle régionale, au-delà de nos outils de pilotage et d'animation généraux de la structure.</p>

Question 6 : Quelles sont vos propositions pour améliorer votre partenariat avec ces acteurs régionaux ?

Chambre régionale des métiers	Conférence des Grandes écoles	France Volontaires
Intégration de la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat à la Convention régionale Ile-de-France pour l'export.	La CGE, porte-parole de ses écoles membres, souhaite que les acteurs régionaux et notamment les Chambres de commerce et d'industrie, s'investissent notamment dans l'accueil des étudiants étrangers, que l'obtention de visas pour ceux-ci soit facilitée.	Ce sont des partenariats structurants et efficaces, mais il manque en région Ile de France une instance de discussion/concertation/réflexion sur la coopération internationale.
Développement des synergies entre les acteurs régionaux de l'export.		

Question 7 : Quel rôle voulez-vous voir jouer à la Région en matière de coordination des acteurs régionaux à l'international ?

Chambre régionale des métiers	Conférence des Grandes écoles	France Volontaires
Rôle d'animation du réseau des opérateurs régionaux du développement international.	La CGE, porte-parole de ses écoles membres, souhaite que les acteurs régionaux et notamment les Chambres de commerce et d'industrie, s'investissent notamment dans l'accueil des étudiants étrangers, que l'obtention de visas pour ceux-ci soit facilitée.	La Région Ile de France, de par son rôle en termes d'animation et d'impulsion sur le territoire, pourrait jouer un rôle moteur dans la création d'un réseau régional des acteurs de la coopération et de la solidarité internationale à l'instar de ceux qui peuvent exister dans certaines régions. Un tel réseau pourrait efficacement renforcer la coordination des acteurs, les recenser, les accompagner au service d'une plus grande lisibilité et d'une plus grande cohérence de l'action internationale des acteurs franciliens.